



## Conseil de Communauté

Publié le : 08/10/2025

### Séance du jeudi 25 septembre 2025

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 18 septembre 2025, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61.

La séance est ouverte à 18h03 et levée à 21h07

**Étaient présents :** **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°69), Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n°69), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Julie CHETTOUH (à compter de la question n°69), M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Benoit CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n°68 incluse), Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Nadia GARNIER, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n°69), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°42 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 62), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°5), M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, M. Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, **Bonnay :** M. Gilles ORY, **Boussières :** M. Eloy JARAMAGO, **Busy :** M. Philippe SIMONIN, **Chaleze :** M. René BLAISON, **Champagny :** M. Olivier LEGAIN, **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY, **Châtillon-Le-Duc :** M. Martial DEVAUX, **Chaucenne :** M. Alain ROSET, **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET, **Chevroz :** M. Franck BERNARD, **Cussey-Sur-L'Ognon :** Jean-François MENESTRIER, **Dannemarie-Sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD, **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD, **Devecey :** M. Gérard MONNIEN, **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN, **François :** M. Emile BOURGEOIS, **Geneuille :** M. Patrick OUDOT, **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN, **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle :** M. Daniel HUOT (à compter de la question n°5), **Mazerolles-Le-Salin :** M. Daniel PARIS, **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA, **Nancray :** M. Vincent FIETIER, **Noironte :** M. Philippe GUILLAUME, **Novillars :** M. Lionel PHILIPPE, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK, **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, **Pirey :** M. Patrick AYACHE, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, **Pugey :** M. Frank LAIDIE, **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER, **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN (à compter de la question n°5), **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR, **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN (jusqu'à la question n°48 incluse), **Serre-Les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA, **Torpes :** M. Denis JACQUIN, **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY, **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI, **Vieilley :** M. Franck RACLOT, **Vorges-Les-Pins :** Mme Maryse VIPREY

**Étaient absents :** **Amagney :** M. Thomas JAVAUX, **Audeux :** Mme Agnès BOURGEOIS, **Besançon :** M. Hasni ALEM, M. Kévin BERTAGNOLI, M. François BOUSSO, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Karine DENIS-LAMIT, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, Mme Marie LAMBERT, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL, M. Yannick POUJET, M. Gilles SPICHER, Mme Sylvie WANLIN, **Beure :** M. Philippe CHANEY, **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE, **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU, **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Champoux :** M. Romain VIENET, **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK, **Fontain :** M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **Gennes :** M. Jean SIMONDON, **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND, **Larnod :** M. Hugues TRUDET, **Mamirolle :** M. Cédric LINDECKER, **Marchaux-Chaufontaine :** M. Patrick CORNE, **Meray-Vieilley :** M. Philippe PERNOT, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT, **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ, **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD, **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT, **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE, **Rancenay :** Mme Nadine

DUSSAUCY, **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER , **Thise** : M. Pascal DERIOT, **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD, **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD, **Villars-Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN

**Secrétaire de séance** : M. Aurélien LAROPPE

**Procurations de vote** : **Audeux** : Mme Agnès BOURGEOIS à M. Olivier LEGAIN, **Besançon** : M. Hasni ALEM à M. André TERZO, M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°68 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n°68 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, M. François BOUSSO à M. Benoit CYPRIANI, Mme Claudine CAULET à M. Aurélien LAROPPE, Mme Aline CHASSAGNE à M. Nathan SOURISSEAU, M. Ludovic FAGAUT à Mme Claude VARET (à compter de la question n°69), Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, M. Abdel GHEZALI à M. Jean-Hugues ROUX, Mme Valérie HALLER à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n°68 incluse), Mme Marie LAMBERT à Mme Christine WERTHE, Mme Myriam LEMERCIER à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 43), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN, M. Yannick POUJET à Mme Frédérique BAERHR, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (à compter de la question n° 5), Mme Juliette SORLIN à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Gilles SPICHER à Mme Pascale BILLEREY, Mme Sylvie WANLIN à Mme Julie CHETTOUH  
**Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT à M. René BLAISON, **Fontain** : M. Claude GRESSET-BOURGEOIS à M. Jean-Pierre JANNIN, **Gennes** : M. Jean SIMONDON à M. Vincent FIETIER, **Grandfontaine** : M. Henri BERMOND à M. Eloy JARAMAGO, **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT à M. Yves GUYEN, **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ à M. Jean-Michel CAYUELA, **Montferrand-Le-Château** : Mme Lucie BERNARD à Mme Lorine GAGLILOLO, **Palise** : M. Daniel GAUTHEROT à M. Franck RACLOT, **Pouilley-Français** : M. Yves MAURICE à M. Gilles ORY, **Roset-Fluans** : M. Jacques ADRIANSEN à Mme Anne OLSZAK (jusqu'à la question n°4 incluse), **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR, **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD à Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD à M. Fabrice TAILLARD.

Délibération n°2025/2025.00310

Rapport n°56 - Contrat de concession de service public- Crématorium de Besançon – Groupe OGF - Rapport annuel 2024

## Contrat de concession de service public- Crématorium de Besançon – Groupe OGF - Rapport annuel 2024

**Rapporteur** : M. Anthony NAPPEZ, Conseiller Communautaire Délégué

	Date	Avis
Commission n°4	28/08/2025	Favorable
CCSPL	03/09/2025	Favorable
Commission de contrôle financier	10/09/2025	Favorable
Bureau	11/09/2025	Favorable

Inscription budgétaire
<i>Sans incidence budgétaire</i>

### Résumé :

La Ville de Besançon a confié la gestion et l'exploitation du crématorium de Besançon, situé quartier Saint Claude, à la Société OGF, via un contrat de concession de service public.

Le contrat et ses avenants portent sur la période 2010-2027.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, la compétence « création, gestion et extension de crématorium » est devenue communautaire, et c'est désormais Grand Besançon Métropole qui est en charge du contrat de concession.

En respect des dispositions réglementaires, le concessionnaire présente à Grand Besançon Métropole son rapport sur l'année écoulée (2024), portant sur l'activité, la qualité de service et les données techniques et financières.

Il ressort du rapport du délégataire que l'activité s'est déroulée dans de bonnes conditions et qu'il n'y a pas d'évènement majeur à signaler.

### Caractéristiques du contrat

**Objet** : La Collectivité confie au délégataire la gestion et l'exploitation du Crématorium, sis 1 rue du Souvenir Français à Besançon.

**Date de signature** : 22 juillet 2010, avec date d'effet le 1<sup>er</sup> aout 2010

**Durée** (prolongée par avenant) : 17 ans – Echéance le 31 juillet 2027.

### Caractéristiques générales du contrat :

La Collectivité met à disposition du délégataire des biens immobiliers et mobiliers.

Le délégataire a l'entière responsabilité juridique et financière de l'exploitation du site. Il exploite le service à ses risques et périls. Sa rémunération est constituée par les ressources tirées de l'exploitation du service délégué.

Le délégataire assure l'entretien, la maintenance et le renouvellement des biens dans les conditions prévues au contrat.

Le délégataire a pour missions principales :

- l'ensemble des opérations liées à la crémation, en particulier l'accueil et l'accompagnement des familles, y compris les formalités administratives
- l'organisation de cérémonies à la demande des familles ou de leur mandataire
- la gestion des salles
- la gestion, l'entretien, le contrôle et le maintien aux normes des installations techniques.

**Délégataire** : OGF (suite au rachat d'ATRIUM en 2018) dont le Président est M. Alain COTTET.

### Transfert de compétence du crématorium :

La loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (Loi 3DS) prévoit que la communauté urbaine exerce de plein droit, en lieu et place des communes membres, la compétence « création, gestion et extension des crématoriums ».

Ainsi, en application de cette loi, le conseil municipal a décidé par délibération du 6 novembre 2023 le transfert de compétence du crématorium de Besançon St-Claude à Grand Besançon Métropole à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

### Activité – qualité du service

#### Evolution de la mortalité en France

En 2024, 646 000 personnes sont décédées en France, soit 1,1 % de plus qu'en 2023, année où la mortalité avait reculé de -6,5% par rapport à 2022.

De tendance générale et profonde depuis 2011, la hausse de la mortalité en 2024 est liée au vieillissement des générations issues du baby-boom (personnes nées après-guerre et leurs enfants, de 1946 à 1974) qui entrent dans une tranche d'âge à forte mortalité.

La période 2020-2022 a cependant été particulière, marquée par une forte mortalité due essentiellement à l'épidémie de Covid-19. En 2024, le nombre de décès est supérieur de 5 % à son niveau pré-pandémique de 2019.

Parallèlement, le nombre de crémations en France qui a légèrement diminué en 2023 (- 7 630) repart à la hausse en 2024 pour atteindre 287 844 (45,9% du nombre de décès).

#### Activité à Besançon

En 2024, 2 374 personnes sont décédées à Besançon, soit 7 de plus qu'en 2023 (+0,3%).

Nombre de crémations hors pièces anatomiques :

Année	Nombre	Evolution
2015	761	
2016	718	-5.7 %
2017	786	+9.5 %
2018	970	+23.4 %
2019	877	- 9.6 %
2020	1 160	+32.3 %
2021	879 *	- 24.2 %
2022	1 143	+ 30 %
2023	1 119	- 2.1 %
2024	1 145	+ 2,3 %

\*Fermeture du crématorium pendant deux mois (remplacement du four de crémation)

La répartition en 2024 par types de crémation est la suivante :

- Adultes : 1123
- Enfants : 16
- Crémations titre gratuit : 8
- Exhumations : 6

La proportion d'adultes hommes est de 52,9 %, pour 47,1 % de femmes.

Le crématorium de Besançon Saint Claude accueille des crémations du Département du Doubs, du Jura et de la Haute-Saône. Il est donc peu pertinent de faire un rapprochement avec le nombre de décès sur la seule commune de Besançon.

Pour rappel à ce jour cinq crématoriums sont en service en Franche-Comté : Avanne-Aveney, Besançon, Lons le Saunier (gérés par OGF) Dole et Héricourt.

Plusieurs projets de nouveaux crématoriums sont en cours de réalisation à Vesoul, Luxeuil-les-Bains, et Pontarlier. Le projet de construction du crématorium de Levier a été abandonné.

#### Qualité du service

Le Groupe OGF participe à plusieurs événements à l'échelon local ou national, et met en place des actions destinées à concourir à la satisfaction du public. Par exemple :

**1/ Journée du temps de mémoire**

La journée « Temps de Mémoire » s'est déroulée le samedi 23 novembre 2024. L'ensemble des familles ayant organisé une cérémonie au crématorium durant l'année précédente a été invité. Ce temps a réuni environ 60 personnes. Cette année a été proposé un temps de mémoire commun pour les crématoriums d'Avanne et de Besançon.

**2/ Enquête de satisfaction des usagers**

Pour la seconde année, OGF a mis en place un outil développé par la société CritizR, qui permet aux familles d'évaluer directement leur satisfaction sur leur smartphone ou leur ordinateur.

En 2024, 113 personnes ont participé à cette enquête pour une note de satisfaction de 4,73 sur 5.

A l'échelle nationale, le Groupe OGF obtient une note de 5/5 sur l'indicateur de e-réputation de Google.

**3/ Communication**

Une plaquette d'information sur le crématorium est mise à la disposition des opérateurs funéraires, des familles et du public.

La publicité est interdite par la loi, mais les équipes d'OGF participent à des événements, des rencontres qui permettent d'échanger avec les tiers.

**4/ Valorisation des déchets métalliques**

Lors d'une crémation, les déchets métalliques ne se consomment pas. Ils sont récupérés et, via une filière adaptée et recyclés. Les recettes ainsi obtenues sont reversées à la Ville de Besançon pour contribuer au financement des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes.

**5/ Certification Qualicert®**

Le certificat Qualicert® est attribué par l'organisme certificateur leader dans ce domaine, SGS ICS. Il garantit un niveau de qualité optimal dans l'accueil et l'accompagnement des familles.

À l'issue d'une vague d'audits de certification réalisée par des auditeurs de SGS, le crématorium a obtenu le certificat Qualicert® le 04/03/2023 valable jusqu'au 03/03/2026.

### **Conditions d'exécution du service**

**A/ Biens mis à disposition**

Grand Besançon Métropole met à disposition des biens immobiliers et mobiliers.

Le bâtiment comprend un hall d'accueil, une salle de cérémonie, une salle complémentaire, deux salles d'attente et une salle de remise des cendres. Sur la partie technique, le bâtiment comprend la salle d'introduction du cercueil, la salle du four et les équipements liés (ligne de filtration...).

**B/ Horaires d'ouverture**

Les horaires de crémation ont fait l'objet de modification au cours d'année avec l'ajout d'un créneau de crémation à 18h ainsi que l'ouverture ponctuellement du crématorium le samedi après-midi aux mêmes horaires qu'en semaine.

Le service de crémation est assuré :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 puis de 13h30 à 18h
- Le samedi de 8h30 à 12h30

Une astreinte téléphonique a été mise en place de 18h00 à 22h00 en semaine et de 9h00 à 20h00 le week-end.

**C/ Effectifs**

Trois personnes, dont la responsable, concourent à la tenue quotidienne du site : opérations de crémation, accueil et informations des familles. La responsable partage son temps entre Besançon et

Avanne. Les équipes locales du groupe OGF complètent cet effectif pour l'accueil téléphonique en dehors des heures d'ouverture du site, et la gestion administrative.  
Ces salariés sont régulièrement formés, en particulier sur les aspects techniques et juridiques.

En cas de besoin de renforcement temporaire de l'équipe sur le site de Besançon, OGF peut apporter le soutien de ses équipes locales. Par ailleurs, OGF apporte les ressources juridiques, financières et techniques pour l'ensemble des sites via son siège national.

#### D/ Tarifs

Les tarifs 2024 ont été votés par délibération du Conseil Communautaire en date du 14 décembre 2023.

Pour rappel, le tarif pour une crémation adulte est de 562,50 € HT.

#### E/ Habilitations

Les installations publiques et techniques du crématorium ont fait l'objet d'un contrôle de conformité par l'organisme de contrôle Bureau Veritas afin de permettre à l'Agence Régionale de Santé Franche-Comté de délivrer l'attestation de conformité prévue aux articles D2223-99 et suivants du code général des collectivités territoriales. Au vu des rapports techniques émis par Bureau Veritas, l'ARS a donné son agrément sur la conformité du crématorium.

Cet agrément a été délivré en 2021 et court pour une durée de 5 années, soit jusqu'au 15 décembre 2026.

Le contrat 2024 a été rempli en respect des dispositions et engagements contractuels. Les relations avec les services de Grand Besançon Métropole sont régulières.

### Données économiques et juridiques

#### A/ Données économiques

	2022	2023	2024	var N/N-1
nombre de crémations	1 150	1 123	1 154	2,76%
total des produits d'exploitation	517 053	588 581	650 086	10,45%
<i>dont chiffre d'affaires crémations</i>	<i>505 613</i>	<i>579 318</i>	<i>637 310</i>	<i>10,01%</i>
total des charges d'exploitation	370 647	454 571	488 551	7,48%
<i>dont énergie</i>	<i>26 965</i>	<i>68 250</i>	<i>69 140</i>	<i>1,30%</i>
<i>dont maintenance &amp; entretien</i>	<i>48 434</i>	<i>48 216</i>	<i>59 970</i>	<i>24,38%</i>
<i>dont masse salariale</i>	<i>96 442</i>	<i>100 814</i>	<i>105 018</i>	<i>4,17%</i>
<i>dont frais de siège</i>	<i>43 429</i>	<i>48 852</i>	<i>53 957</i>	<i>10,45%</i>
<i>dont redevance</i>	<i>25 495</i>	<i>28 578</i>	<i>31 718</i>	<i>10,99%</i>
<i>dont amortissements</i>	<i>92 103</i>	<i>112 273</i>	<i>121 453</i>	<i>8,18%</i>
résultat d'exploitation	146 406	134 010	161 535	
résultat financier & exceptionnel				
IS théorique	36 601	34 614	41 724	
résultat net	109 805	99 396	119 811	

Le Crématorium de Besançon n'est pas une entité économique en tant que telle et ne fait pas l'objet d'une comptabilité dédiée. Le résultat d'exploitation est issu de données « directes » (chiffre d'affaires, énergie) et indirectes (personnel et frais de direction).

Le résultat d'exploitation dégage un excédent de 119 811 € en 2024.

En 2024, le chiffre d'affaires total s'élève à 650 086 € pour 1 154 crémations facturées (588 581 € pour 1 123 crémations en 2023), soit une augmentation de 10 % (+61 605 €) entre 2023 et 2024. Cette hausse est due à un effet volume de + 18 323 € et un effet prix de + 43 182 €.

Les charges sont en hausse de 7,5 % soit + 33 980 €. La hausse essentielle porte sur les frais de maintenance (+11 754 €), le reste se répartit sur l'ensemble des postes. La masse salariale est le principal poste de dépenses : 105 018 € soit 21,5 % du total des charges. Vient ensuite l'énergie avec 69 140 € (14%). Ces ratios sont stables par rapport à 2023.

L'excédent 2024 de 119 811 € inclut le calcul d'un impôt sur les sociétés théorique de 41 724 €.

#### B/ Liens avec la Collectivité

Conformément aux dispositions prévues dans la convention, OGF a enregistré une redevance d'occupation de 31 718 € à verser à Grand Besançon Métropole au titre de l'année 2024.

Par ailleurs, le montant résultant de la valorisation des métaux s'élève à 22 647,24 € pour 734 kg de métaux collectés. Conformément à la loi 3DS promulguée en 2022, les fonds issus de la valorisation des métaux sont intégralement destinés au financement des obsèques d'indigents ou à des structures d'intérêt général. La Ville de Besançon attribue dans sa totalité ce montant au financement des obsèques pour les personnes dépourvues de ressources suffisantes.

**Le Conseil de Communauté prend acte du rapport annuel 2024 présenté par OGF, relatif à l'exploitation du Crématorium de Besançon, dans le cadre de la concession de service public confiée par Grand Besançon Métropole à cet organisme.**

Le Secrétaire de séance,



Aurélien LAROPPE  
Vice-Président

Pour extrait conforme,  
La Présidente,



Anne VIGNOT  
Maire de Besançon

# Rapport d'activité

## 2024

# Sommaire

<b>1. PRESENTATION GENERALE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC .....</b>	<b>3</b>
<b>1.1. LES CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC .....</b>	<b>3</b>
1.1.1. Objet et étendue de la délégation .....	3
1.1.2. Autorité délégante .....	3
1.1.3. Délégataire.....	3
1.1.4. Organigramme nominatif des dirigeants .....	3
1.1.5. Nature et date de prise d'effet du contrat .....	3
<b>1.2. LES CARACTERISTIQUES INTRINSEQUES DU SERVICE .....</b>	<b>4</b>
1.2.1. Les services fournis .....	4
1.2.2. Les installations .....	4
1.2.3. Le partage des charges entre le délégataire et le délégant.....	5
1.2.4. Les horaires d'ouverture .....	5
1.2.5. Les moyens en personnel.....	5
<b>2. LE RAPPORT ANNUEL, PREMIERE PARTIE : ANALYSE DE L'ACTIVITE .....</b>	<b>7</b>
<b>2.1. DONNEES STATISTIQUES.....</b>	<b>7</b>
2.1.1. Evolution de la population et de la mortalité en France .....	7
2.1.2. Evolution du taux de crémation en France .....	9
<b>2.2. ANALYSE DU REGISTRE DES CREMATIONS .....</b>	<b>9</b>
2.2.1. Répartition par type de crémations .....	10
2.2.2. Évolution du nombre annuel des crémations.....	10
2.2.3. Évolution mensuelle de nombre de crémations.....	11
2.2.4. Répartition des crémations par sexe (hors exhumations et PAOH) .....	12
<b>2.3. LES INDICATEURS DE QUALITE .....</b>	<b>12</b>
2.3.1. Le comité d'éthique .....	12
2.3.2. Le temps de mémoire .....	13
2.3.3. Les cérémonies personnalisées .....	13
<b>2.4. LES ENQUETES DE SATISFACTION DES FAMILLES .....</b>	<b>14</b>
2.4.1. La démarche relationnelle d'OGF vis-à-vis des familles .....	14
2.4.2. La communication du crématorium.....	15
2.4.3. La visibilité WEB.....	15
2.4.4. Les enquêtes de satisfaction aux opérateurs funéraires .....	16
2.4.5. Elimination des déchets métalliques.....	16
2.4.6. La certification de services Qualicert® .....	17
2.4.7. Protection du Travailleur Isolé (PTI) .....	17
<b>2.5. LE CONTRE RENDU TECHNIQUE .....</b>	<b>18</b>
2.5.1. Les maintenances, interventions et travaux de l'année .....	18
2.5.2. Les contrôles réglementaires .....	18
<b>3. LE RAPPORT ANNUEL, DEUXIEME PARTIE : ANALYSE FINANCIER.....</b>	<b>20</b>
<b>3.1. TARIFS PRATIQUES .....</b>	<b>20</b>
3.1.1. Les tarifs des prestations du service public.....	20
3.1.2. La révision des tarifs .....	20
<b>3.2. PRESENTATION DU COMPTE DE RESULTAT .....</b>	<b>21</b>
3.2.1. Les règles comptables.....	21
3.2.2. Compte de résultat .....	21
<b>3.3. COMMENTAIRES DU COMPTE DE RESULTAT .....</b>	<b>23</b>
3.3.1. Activité et chiffre d'affaires .....	23
3.3.2. Charges d'exploitation .....	23
<b>3.4. COMPTE RENDU BILANTIEL SUR LES BIENS ET IMMOBILISATIONS .....</b>	<b>30</b>
3.4.1. Etat de variation de patrimoine .....	30
<b>4. PERSPECTIVES 2025 .....</b>	<b>31</b>
<b>ANNEXE 1 : IMMOBILISATIONS .....</b>	<b>32</b>
<b>ANNEXE 2 : LA CERTIFICATION DE SERVICES QUALICERT® .....</b>	<b>33</b>

# 1. PRESENTATION GENERALE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

## 1.1. LES CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

### 1.1.1. Objet et étendue de la délégation

La délégation porte sur l'exploitation et la gestion du service public de crémation du crématorium de Besançon.

### 1.1.2. Autorité délégante

Ville de Besançon  
2, rue Mégevand  
25000 BESANCON

### 1.1.3. Délégataire

OGF  
Société par Actions Simplifiée au capital de 40.904.385 €  
RCS Paris B 542 076 799  
Siège social : 6 rue Général Audran, 92400 COURBEVOIE  
Habilitation n° 25-92-0252

### 1.1.4. Organigramme nominatif des dirigeants

Président : M. Alain COTTET  
Directeur délégué : M. Marc OSSENT  
Directeur de secteur opérationnel : M. Samuel KENNEL

### 1.1.5. Nature et date de prise d'effet du contrat

Contrat de délégation de service public pour l'exploitation et la gestion du crématorium de Besançon, a été débuté le 1<sup>er</sup> août 2010 pour se terminer initialement le 31 juillet 2022.

L'avenant 3 de la convention signée le 27 juillet 2021 prolonge la durée de la délégation jusqu'au 31 juillet 2027.

## 1.2. LES CARACTERISTIQUES INTRINSEQUES DU SERVICE

### 1.2.1. Les services fournis

Conformément au contrat de concession, le concessionnaire assure les missions suivantes :

- la réception des cercueils,
- l'accueil des familles,
- l'organisation de cérémonies à la demande des familles ou de leurs mandataires,
- la vérification du dossier administratif de crémation et les contrôles techniques avant l'introduction du cercueil dans le four,
- la tenue des registres obligatoires,
- la crémation des cercueils,
- le recueil et la pulvérisation des cendres,
- le dépôt temporaire des urnes au crématorium,
- la fourniture des réceptacles simples, nécessaires pour recueillir les cendres suivant les dispositions prévues à l'article R2213-38 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- le recueil des cendres dans une urne qui sera remise à la famille ou, à la demande de la famille, à son mandataire dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- la mise à disposition d'emplacements sur les « supports de la mémoire » (« Tables de la Mémoire ») pour permettre aux familles d'y apposer des plaques en mémoire aux défunts,
- le dépôt des cendres des restes mortels incinérés,
- la crémation des restes mortels exhumés,
- la crémation des pièces anatomiques d'origine humaine dans le cadre d'une convention avec des établissements de santé. Cette opération se fera dans le cadre des textes en vigueur. Il pourra également proposer des prestations complémentaires dans le cadre de l'objet de la délégation.

### 1.2.2. Les installations

La Ville met à disposition du Délégué l'ensemble des biens immobiliers et mobiliers pour l'exécution des missions prévues. Le crématorium comprend ainsi :

- Des locaux ouverts au public avec :
  - Un hall d'accueil de 17,87 m<sup>2</sup>,
  - Une première salle de cérémonie de 89,00 m<sup>2</sup>,
  - Une salle complémentaire à la salle de cérémonie de 30,75 m<sup>2</sup>,
  - Une salle de convivialité,
  - Un bureau,
  - Quatre sanitaires,
  - Une salle de remise des urnes.
- Des locaux techniques à l'usage exclusif du personnel du crématorium avec :
  - Une salle introduction,
  - Une salle du four,
  - Un local technique,
  - Deux locaux de rangement,
  - Un local à poubelle,
  - Un dégagement de service.

### 1.2.3. Le partage des charges entre le délégataire et le délégant

La Ville confie au Délégataire l'exploitation et la gestion du crématorium municipal dans les conditions définies dans le contrat.

Le Délégataire a l'entière responsabilité juridique et financière de l'exploitation du crématorium. A cet effet, la Ville met à sa disposition les biens définis dans l'article 4 du contrat.

Le Délégataire assure l'entretien, la maintenance et le renouvellement dans les conditions prévues au chapitre 3 du contrat.

Le Délégataire exploite le service à ses risques et périls. Sa rémunération est constituée par les ressources tirées de l'exploitation du service délégué et de l'ensemble des ouvrages et installations qui le composent.

La Ville conserve le contrôle du service et peut demander à tout moment au Délégataire tous renseignements nécessaires à l'exercice de ses droits et obligations.

### 1.2.4. Les horaires d'ouverture

Les horaires de crémation n'ont pas fait l'objet de modification au cours de l'année 2024.

Le crématorium de Besançon apporte une certaine souplesse dans les horaires de crémation en permettant d'ajouter des créneaux supplémentaires (en cas de forte activité, lorsque le site voisin de Avanne-Aveney est fermé pour travaux, etc.)

Les créneaux ajoutés sont ceux de 18h30 parfois en semaine et l'ouverture du crématorium le samedi après-midi avec l'accord de la ville.

Le crématorium est ouvert au public :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 puis de 13h30 à 18h00,
- et le samedi de 8h30 à 12h30.

Une astreinte téléphonique est mise en place du 18h00 à 22h00 en semaine et de 9h00 à 20h00 le week-end.

### 1.2.5. Les moyens en personnel

Trois personnes, Madame Virginie FORTIN, responsable du crématorium, et deux agents Martin Boudry-Aubry et Rogerio Pires-Guerra concourent à la tenue quotidienne du site avec :

- accueil des familles,
- accueil des entreprises de pompes funèbres mandatées par les familles,
- tenue des registres de crémations et contrôles administratifs,
- réalisation d'hommages préalables à la crémation,
- réalisation des crémations et de la remise des cendres ou de la dispersion des cendres au jardin du souvenir du cimetière,
- remise en ordre du crématorium entre chaque crémation,
- entretien et nettoyage quotidien des installations techniques.

Elles assurent également l'information téléphonique des familles, la tenue du planning de crémation et l'accueil téléphonique en dehors des heures d'ouvertures du crématorium.

Elles reçoivent en cas de besoin le soutien des équipes locales du groupe OGF dans le cadre du renforcement de l'équipe du crématorium en cas de forte demande de crémations.

Le groupe OGF assure également l'encadrement du crématorium au travers de ses équipes de directions régionale et nationale, afin d'améliorer les conditions d'exécution du service délégué. La Direction des Crématoriums et de l'Environnement, de la communication, juridique et travaux, travaillent en commun à l'élaboration d'un service de qualité dans le respect de la réglementation.

L'encadrement du crématorium est assuré par l'équipe de direction régionale et notamment par Monsieur Samuel KENNEL, directeur de secteur opérationnel.

Pour l'exécution des missions qui leur sont confiées, les agents du crématorium ont bénéficié d'une formation concernant les points suivants :

- La législation sur la crémation et ses évolutions concernant le traitement des pièces anatomiques notamment,
- Les procédures internes d'OGF en matière de gestion des crématoriums,
- Les vérifications administratives des dossiers de crémation,
- L'accueil des familles, la remise de l'urne et la dispersion des cendres,
- Les rappels théoriques et pratiques liés à la technologie des fours de crémation (cycles de crémation, régulation des fours, techniques d'entretien et de dépannage, consignes de sécurité),
- La gestion des éventuelles pannes en présence d'une famille,
- Les consignes d'hygiène et de sécurité,
- La protection incendie,

L'habilitation électrique H0B0 pour personnel non électricien.

## 2. LE RAPPORT ANNUEL, PREMIERE PARTIE : ANALYSE DE L'ACTIVITE

### 2.1. DONNEES STATISTIQUES

#### 2.1.1. Evolution de la population et de la mortalité en France

Au 1er janvier 2025, **la France compte 68,6 millions d'habitants** dont 66,4 millions en France métropolitaine. La population augmente de 169 000 habitants soit 0,25 % de plus qu'un an auparavant.

En 2024, La France a comptabilisé **663 000 naissances**, soit **-2,2 % qu'en 2023**. Cette baisse est d'une ampleur nettement moindre que celle enregistrée entre 2022 et 2023 (-6,6 %) mais elle reste plus forte que celle observée en moyenne chaque année entre 2010 et 2022 (-1,3 % périmètre France hors Mayotte), 2010 étant le dernier point haut des naissances.

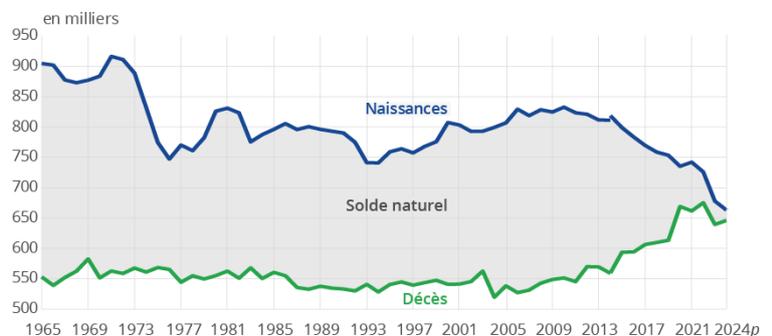
Au total, le nombre de naissances en 2024 est inférieur de 21,5 % à son niveau de 2010 (France hors Mayotte), et est le plus bas niveau observé depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Le nombre de naissances dépend, d'une part, du nombre de femmes dites en âge d'avoir des enfants et, d'autre part, de leur fécondité. Depuis 2016, la population féminine âgée de 20 à 40 ans a peu évolué en nombre.

La baisse des naissances depuis cette date s'explique donc principalement par le recul de la fécondité. L'indicateur conjoncturel de fécondité s'établit à 1,62 enfant par femme contre 1,66 enfant par femme en 2023.

Un **solde naturel à peine positif**. Il s'établit à +17 000 en 2024 contre +47 000 en 2023, qui était déjà le niveau le plus faible depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Le solde naturel diminue entre 2023 et 2024 sous l'effet combiné d'une baisse des naissances et d'une hausse des décès. Il s'était légèrement redressé en 2021 sous l'effet d'un rebond des naissances, puis avait baissé de nouveau en 2022 et en 2023, les naissances diminuant et les décès restant à un niveau élevé.



#### **Le nombre de décès augmente de 1,1 % en 2024**

**646 000 personnes sont décédées** en France selon les estimations de l'INSEE début janvier 2025, soit **+1,1 % par rapport à 2023**, année où la mortalité avait reculé de -6,5% par rapport à 2022.

De tendance générale et profonde depuis 2011, la hausse de la mortalité en 2024 est liée au vieillissement des générations issues du baby-boom (personnes nées après-guerre et leurs enfants, de 1946 à 1974) qui entrent dans une tranche d'âge à forte mortalité.

L'épidémie de grippe du début d'année 2024 a retrouvé une temporalité et une durée habituellement observées avant la pandémie de Covid-19, et les épisodes de fortes chaleurs de l'été, moins nombreux qu'en 2023, n'ont pas entraîné de hausse significative de la mortalité.

Toutefois, **l'épidémie de grippe de la fin d'année 2024 tend à revoir les estimations** de décès à la hausse sur les dernières semaines de 2024 et le début de l'année 2025.

La période 2020-2022 a cependant été particulière, marquée par une forte mortalité due essentiellement à l'épidémie de Covid-19. En 2024, le nombre de décès est supérieur de 5 % à son niveau pré-pandémique de 2019.

Le taux de mortalité infantile est de 4,1 décès pour 1 000 naissances vivantes ; cela représente 2 700 enfants décédés avant leur premier anniversaire. Environ la moitié des décès d'enfants de moins d'un an ont lieu moins d'une semaine après la naissance, pour un quart entre 7 et 27 jours et pour un autre quart après 27 jours de vie.

Après avoir reculé très fortement au cours du vingtième siècle, ce taux ne baisse plus depuis 2005. Il augmente même légèrement depuis 2021 où il atteignait déjà 3,7 ‰ (3,7 pour mille).

### **L'espérance de vie à la naissance s'élève à 85,6 ans pour les femmes et à 80,0 ans pour les hommes**

Elle se stabilise à un **niveau historiquement élevé**, après une nette hausse en 2023 (+0,5 an pour les femmes, +0,6 an pour les hommes). De 2010 à 2019, l'espérance de vie à la naissance augmentait chaque année en moyenne de 0,1 an pour les femmes et 0,2 an pour les hommes.

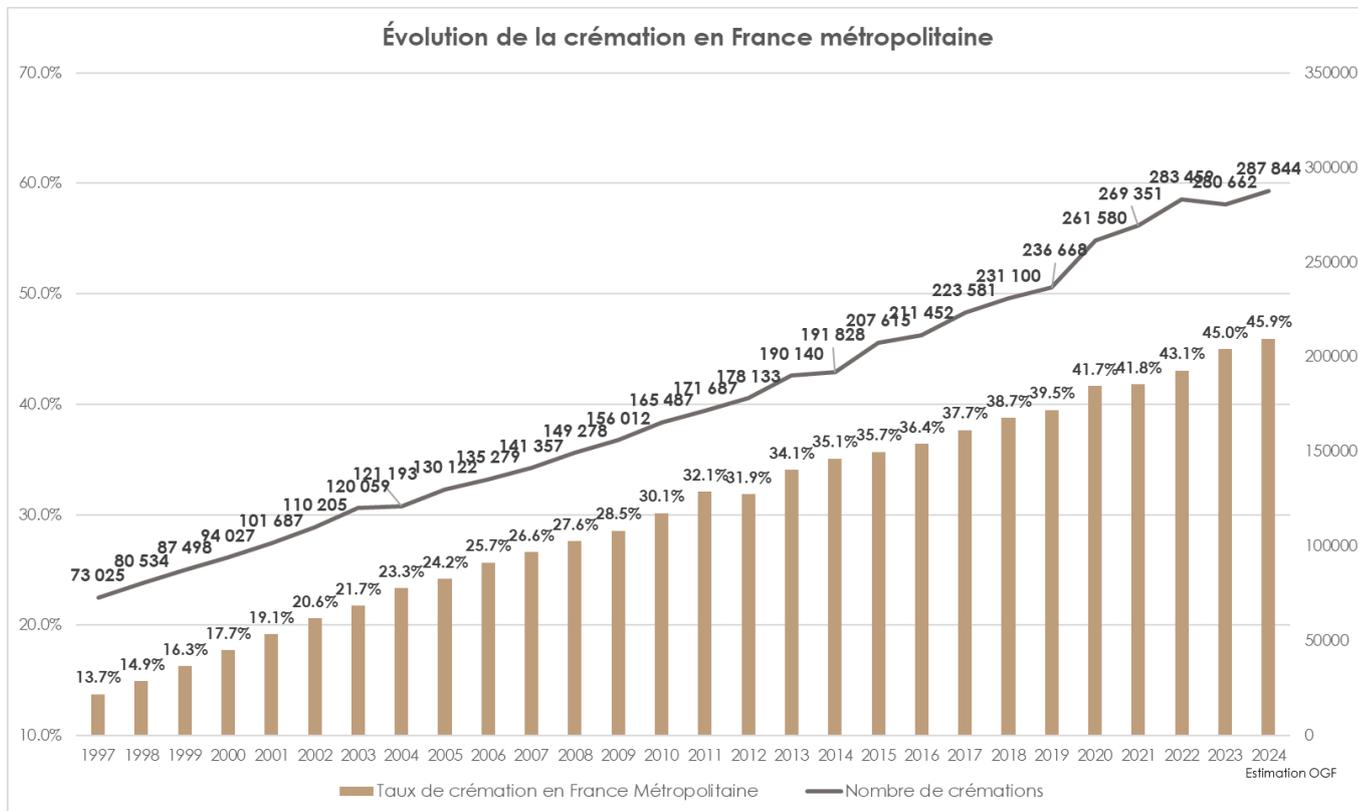
Reflétant les conditions de mortalité de l'année, l'espérance de vie avait fortement reculé en 2020, du fait de l'épidémie de Covid-19, et était restée inférieure à son niveau de 2019 en 2021 et 2022, années également marquées par une forte mortalité. L'espérance de vie à 60 ans suit les mêmes tendances, et s'établit à 27,8 ans pour les femmes et 23,7 ans pour les hommes.

En 2023, dernière année de disponibilité des données européennes, l'espérance de vie à la naissance en France est **supérieure à la moyenne européenne** : 85,6 ans pour les femmes (contre 84,2 ans dans l'UE27) et 79,9 ans pour les hommes (contre 78,9 ans). En France, l'espérance de vie des femmes est une des plus élevées de l'UE27 ; celle des hommes est en 11<sup>e</sup> position. Les femmes vivent le plus longtemps en Espagne (86,7 ans), et les hommes vivent le plus longtemps à Malte (81,8 ans).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, en France, **21,8 % des habitants ont au moins 65 ans**, contre 16,3 % en 2005. Cette part augmente depuis plus de trente ans. Le vieillissement de la population s'accélère depuis le milieu des années 2010, avec l'arrivée à ces âges des générations nombreuses du baby-boom dont les plus anciennes auront 79 ans en 2025 (et les plus jeunes 51 ans). Ainsi, les personnes âgées d'au moins 75 ans représentent désormais 10,7 % de la population, contre 8,0 % en 2005.

**Source : INSEE** [Bilan démographique 2024](#)

## 2.1.2. Evolution du taux de crémation en France



## 2.2. ANALYSE DU REGISTRE DES CREMATIONS

Le système de réservation et de planification HOMMAGE utilisé au crématorium depuis 2022 permet une analyse détaillée des crémations et sert de base à l'élaboration de statistiques.

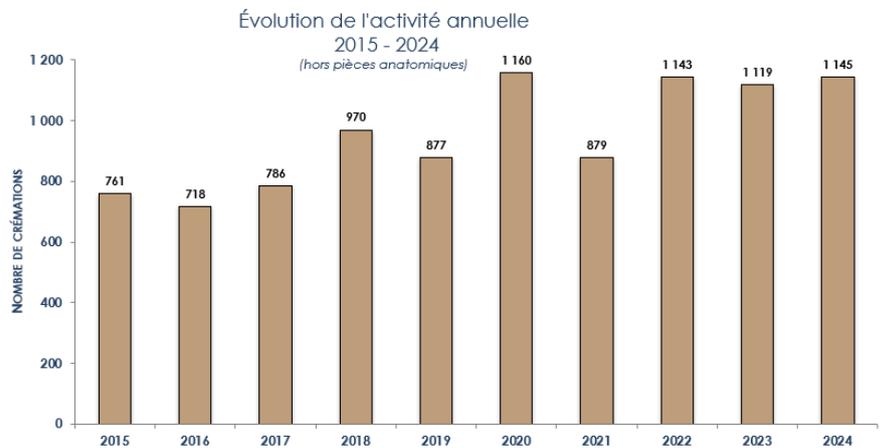
### 2.2.1. Répartition par type de crémations

Répartition par types de crémation		
Prestations	2023	2024
Adultes	1 076	1 115
Crémation à titre gratuit	16	8
Enfants	23	16
<b>Sous-total</b>	<b>1 115</b>	<b>1 139</b>
Exhumations	4	6
<b>TOTAL (Hors Pièces anatomiques )</b>	<b>1 119</b>	<b>1 145</b>
Pièces anatomiques	25	17
<b>TOTAL DES CREMATIONS</b>	<b>1 144</b>	<b>1 162</b>

### 2.2.2. Évolution du nombre annuel des crémations

Le nombre de crémations réalisées au cours de l'année 2024 est de 1145 (hors PAOH) et a augmenté de 2.3 % entre 2023 et 2024.

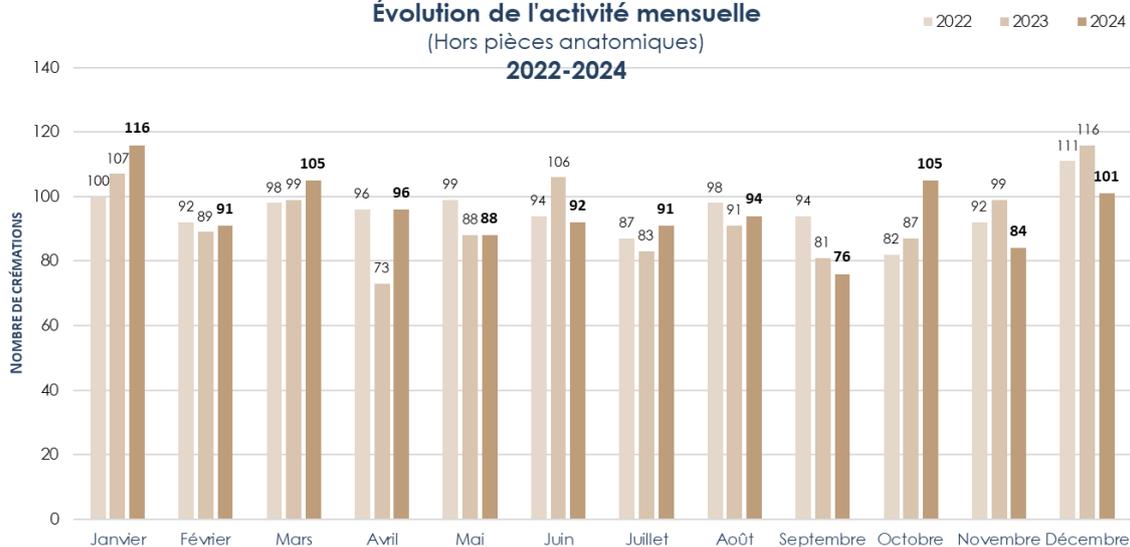
Activité annuelle (Hors pièces anatomiques)		
Années	Nombre de crémations	Évolution
2015	761	-
2016	718	-5.7%
2017	786	9.5%
2018	970	23.4%
2019	877	-9.6%
2020	1 160	32.3%
2021	879	-24.2%
2022	1 143	30.0%
2023	1 119	-2.1%
<b>2024</b>	<b>1 145</b>	<b>2.3%</b>



### 2.2.3. Évolution mensuelle de nombre de crémations

Activité mensuelle (Hors pièces anatomiques)						
Mois	2021		2022		2024	
	Nombre de crémations	Cumul	Nombre de crémations	Cumul	Nombre de crémations	Cumul
Janvier	100	100	107	100	116	100
Février	92	192	89	189	91	191
Mars	98	290	99	288	105	296
Avril	96	386	73	361	96	392
Mai	99	485	88	449	88	480
Juin	94	579	106	555	92	572
Juillet	87	666	83	638	91	663
Août	98	764	91	729	94	757
Septembre	94	858	81	810	76	833
Octobre	82	940	87	897	105	938
Novembre	92	1 032	99	996	84	1 022
Décembre	111	1 143	116	1 112	101	1 123
<b>TOTAL</b>	<b>1 143</b>		<b>1 119</b>		<b>1 139</b>	

Évolution de l'activité mensuelle  
(Hors pièces anatomiques)  
2022-2024



#### 2.2.4. Répartition des crémations par sexe (hors exhumations et PAOH)

Répartition de l'activité par sexe				
Mois	Adultes		Enfants	Exhumations
	Hommes	Femmes		
Janvier	54	59	3	1
Février	52	39		1
Mars	59	44	2	
Avril	55	41		1
Mai	47	40	1	
Juin	51	40	1	
Juillet	37	51	3	
Août	56	37	1	
Septembre	43	32	1	
Octobre	41	63	1	1
Novembre	44	38	2	1
Décembre	55	45	1	1
<b>Total</b>	<b>594</b>	<b>529</b>	<b>16</b>	<b>6</b>
	<b>1123</b>			
<b>Proportions</b>	<b>52.9%</b>	<b>47.1%</b>		
	<b>100.0%</b>			

Évolution du taux de crémation par sexe				
Prestation	2024	2023	2022	2021
<b>Hommes</b>	<b>53%</b>	56%	56%	58%
<b>Femmes</b>	<b>47%</b>	44%	44%	42%

### 2.3. LES INDICATEURS DE QUALITE

#### 2.3.1. Le comité d'éthique

Sur l'initiative de l'autorité délégante, un comité d'éthique peut être mis en place. Il est constitué de représentants de l'autorité délégante, du délégataire, et de personnalités extérieures (cultes, associations philosophiques, crémationnistes, entreprises de pompes funèbres, spécialistes concernant le deuil, etc.).

Ce comité est consultatif et a pour but de veiller au code de déontologie et d'éthique de la profession, aux aspects qualitatifs et de suggérer toutes mesures susceptibles d'apporter des améliorations dans la qualité du service.

Un comité d'éthique a eu lieu le 5 avril 2024.

### 2.3.2. Le temps de mémoire

Le temps de mémoire a eu lieu le samedi 23 novembre 2024, et a réuni par moins d'une soixantaine de personne. Cette année nous avons proposé un temps de mémoire commun pour les crématoriums d'Avanne et de Besançon.

Nous avons rendu hommage aux défunts disparus au cours de l'année lors d'une cérémonie orchestrée par l'ensemble de l'équipe du crématorium. Les moments forts de la matinée furent les lectures de textes de Jean d'Ormesson, Jacques Prévert et des réflexions sur le chemin du deuil.

La cérémonie a été rythmée par des interprétations musicales de M'Elodie Chant.

Pour clôturer ce temps de mémoire, une rose, symbole d'amour et d'espoir, a été offerte à chaque participant et un moment convivial autour d'un buffet préparé par Monsieur Xavier Brignon a permis d'offrir un temps de partage et d'échange entre familles et proches.



### 2.3.3. Les cérémonies personnalisées

La mission des équipes d'OGF au quotidien est de rendre Hommage aux mémoires des défunts et de permettre aux proches d'exprimer leur sentiment au travers d'une cérémonie personnalisée qui restera dans leur souvenir comme un moment apaisant d'accompagnement de leur être cher.

## 2.4. Les enquêtes de satisfaction des familles

### 2.4.1. La démarche relationnelle d'OGF vis-à-vis des familles

Pour la seconde année OGF a mis en place pour ses crématoriums des enquêtes de satisfaction dématérialisées qui permettent aux familles d'évaluer directement sur leur smartphone ou leur ordinateur l'expérience vécue sur le site avec l'équipe du crématorium et l'opérateur de pompes funèbres.

Cette nouvelle démarche relationnelle a permis d'engager un dialogue direct et pédagogique avec les familles en parallèle de notre programme interne permanent d'amélioration continue.

7 jours après la date de crémation le représentant de la famille du défunt reçoit un lien l'invitant à répondre à un questionnaire de satisfaction en ligne relatif à sa venue au crématorium.

Le délai de 7 jours permet à la famille d'avoir passé le temps d'émotion relatif au départ du défunt et de pouvoir répondre plus sereinement au questionnaire. Les familles sont libres de répondre aux questions qu'elles souhaitent. Les réponses sont collectées de manière transparente par l'application, sans intervention possible sur les résultats.

Chaque mois, la direction du crématorium dispose d'un rapport détaillé automatiquement généré par la plateforme et pouvant être transmis à l'Autorité Déléguée.

Ci-dessous la restitution des principaux indicateurs de satisfaction des familles au travers de plusieurs critères :

#### 2.4.1.1. La note de relation client

La note de relation client mesure l'appréciation par les familles de l'engagement pris en interne par OGF pour les équipes, dans la démarche d'écoute clients à travers un triptyque de critères tel que :

- ✔ Le taux de réponses aux messages et évaluations des familles
- 🕒 Le délai moyen de réponses aux messages des familles
- 😊 L'évaluation de la qualité des réponses par les familles ayant souhaité échanger directement avec l'équipe du crématorium

2024 - Note finale 📊

**4,64**<sub>/5</sub> 🗨️

📊 98%

🕒 12h

-0,08 📉

🗨️ 5,00<sub>/5</sub>

#### 2.4.1.2. La note satisfaction client

La note de satisfaction est une mesure clé du service rendu aux familles.

 **4,73**<sub>/5</sub>  
129 participations

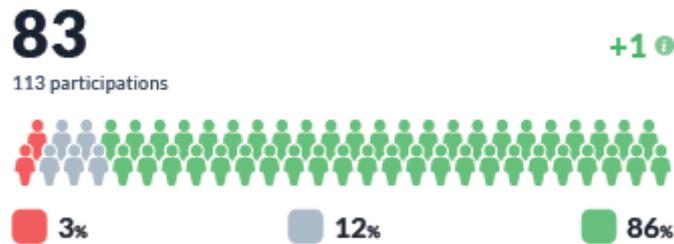
+0,09 📈

#### 2.4.1.3. La note NPS (Net Promoter Score), la recommandation client

La NPS est un outil qui mesure sur une échelle de 0 à 10, la prédisposition de la famille à recommander le service funéraire du crématorium à un proche.

Le score est calculé sur la base des réponses données à la question « Recommanderiez-vous cet établissement à vos proches ? ». Selon la notation, un statut NPS est attribué :

- Détracteur (échelle de 0 à 6) ;
- Passif (échelle de 7 à 8) ;
- Promoteur (échelle de 9 à 10).



## 2.4.2. La communication du crématorium

### 2.4.2.1. Les plaquettes de communication

Une plaquette d'information sur le crématorium est mise à la disposition des opérateurs funéraires, des familles et du public. Elle présente les coordonnées, les horaires d'ouverture du crématorium et un plan d'accès à celui-ci.

Les services liés à l'accueil et à l'organisation des cérémonies sont également présentés ainsi que les différents choix qui s'offrent aux familles quant à la destination des cendres.

Cette plaquette permet ainsi de répondre aux besoins d'information des familles et contribue à mieux faire connaître le crématorium ainsi que les services proposés par ce dernier.

### 2.4.3. La visibilité WEB

La réputation d'un établissement sur internet est devenue partie intégrante de la relation qu'un établissement peut avoir avec le public sans même avoir actionné quelque levier de communication de son propre chef. Internet est maintenant devenu pour chacun, le premier contact avec l'établissement et la première occasion de se faire un avis sur celui-ci, bien avant de le connaître parfois, voire sans jamais s'y rendre finalement.

La traduction concrète de cette e-réputation est la note Google de l'établissement ainsi que le suivi des avis donné par le public sur internet. Une note trop peu élevée ou des avis parfois malveillants peuvent fausser une réputation et affecter les collaborateurs de l'établissement.

Il faut en moyenne 4 avis positifs pour faire équilibre à un seul avis négatif.

OGF ne peut empêcher de faire apparaître sur la fiche du crématorium des avis et notes déposés par directement par des internautes, aussi bons ou mauvais soient-ils.

En revanche, OGF s'appuie sur les avis véritables des familles ayant répondu aux questionnaires de satisfaction dématérialisés et leur propose d'en publier le résultat sur Google.

La note de e-réputation Google est également disponible dans le rapport mensuel CritizR.



4,2/5  
Basé sur 33 avis reçus

#### 2.4.4. Les enquêtes de satisfaction aux opérateurs funéraires

Début 2024, le groupe OGF en partenariat avec la société Init, a lancé une enquête de satisfaction auprès des entreprises/agences de pompes funèbres ayant opérées plusieurs fois avec le crématorium durant 2023. Les opérateurs ont eu 2 semaines en février 2024 (période chargée) pour répondre anonymement à ce questionnaire. Les opérateurs étaient libres de leurs réponses et OGF n'a pas connaissance du détail du « qui répond quoi ».

La difficulté de ce type d'enquête est qu'elle s'adresse à des professionnels sur une population relativement faible d'un point de vue statistique (<100 sondés). Le taux de réponse n'est pas négligeable mais le faible nombre de répondants rend les résultats très sensibles aux réponses apportées. Bien souvent, les opérateurs nous ont signalés leur absence de réponse à l'enquête parce que "tout va bien". Il convient donc de prendre en compte ses résultats avec une certaine mesure.

Pour votre crématorium, l'enquête a été lancée auprès de 27 opérateurs. Ci-dessous les résultats des 5 réponses reçues (1 opérateur représente 20%).

Niveau	
Excellent	>= 95%
Très Bon	de 90% à 94,9%
Bon	de 85% à 89,9%
Moyen	de 80% à 84,9%
Mauvais	< 80%

	2024	Rappel 2023	Rappel 2021	Rappel 2020
Nombre de questionnaires	6	5	7	4
Facilité à contacter le crématorium par téléphone	67%	80%	100%	100%
Souplesse des horaires en fonction de vos besoins	67%	60%	86%	100%
Facilité à trouver le crématorium pour les familles	100%	100%	71%	100%
Qualité d'accueil du personnel du crématorium	100%	100%	100%	100%
Mise à disposition et aide à l'utilisation des équipements audio et vidéo	67%	100%	80%	100%
Propreté des locaux	100%	100%	-	-
Organisation et déroulement de la cérémonie d'adieu simple	100%	100%	100%	100%
Organisation et déroulement de la cérémonie d'adieu personnalisée	100%	100%	100%	100%
Organisation et déroulement de la remise des cendres	100%	100%	100%	100%

#### 2.4.5. Elimination des déchets métalliques

Après une crémation, les cendres du défunt sont remises aux proches. Les résidus métalliques (visseries du cercueil, prothèses, etc.) ne se consumant pas lors de la crémation, sont traités et revalorisés dans une filière adaptée, conformément à la réglementation.

Chez OGF, ces résidus ne sont pas revendus mais cédés à titre gratuit au prestataire OrthoMetals (sauf Sovamep pour Trèbes, VDLauragais et Auch), qui les trie et les recycle avant de fournir les industries automobiles, aéronautique ou encore électroménagère. Les métaux valorisés ne réintègrent jamais le domaine de la santé.

En 2024, le montant de la valorisation pour votre établissement s'élève à **22 647.24 € pour 734 Kg** de métaux collectés.

- Le 29/04/2024 11 152.83 € pour 431 kg de métaux collectés
- Le 13/11/2024 11 494.41 € pour 303 kg de métaux collectés

#### Une valorisation vertueuse

Conformément à la loi 3DS promulguée en 2022, les fonds issus la valorisation des métaux sont intégralement destinés au financement des obsèques d'indigents ou à des structures d'intérêt général. Sur ce point, OGF a été précurseur puisque bien avant cette réglementation, le Groupe a souhaité reverser l'intégralité des fonds issus de la valorisation à des associations désignées par les autorités délégantes et/ou à la Fondation PFG pour financer des initiatives portant sur les thèmes du deuil et de la fin de vie.

Au titre des montants valorisés pour l'année ou l'antériorité il vous a été versé en 2024 à la trésorerie du Grand Besançon.

#### 2.4.6. La certification de services Qualicert®



Afin de renforcer la visibilité de la qualité des services offerte aux usagers du crématorium et de valoriser les prestations réalisées par le personnel, une démarche de certification de services a été initiée.

Le certificat Qualicert® est attribué par l'organisme certificateur leader dans ce domaine, SGS ICS. Il garantit un niveau de qualité optimal dans l'accueil et l'accompagnement des familles. Il marque la reconnaissance par un organisme tiers indépendant de la conformité des services de l'établissement vis-à-vis d'exigences définies dans un référentiel.

Le référentiel spécifique « Accueil et accompagnement des familles dans les crématoriums », élaboré à l'initiative d'OGF et réalisé en collaboration avec SGS ICS, a été validé par un comité de Certification indépendant, composé de représentants d'associations de consommateurs, de professionnels et de représentants des Pouvoirs Publics.

À l'issue d'une vague d'audits de certification réalisée par des auditeurs de SGS, le crématorium a obtenu un renouvellement de son certificat Qualicert® le 04/03/2023 valable jusqu'au 03/03/2026. Une copie du certificat est jointe en annexe 2.

#### 2.4.7. Protection du Travailleur Isolé (PTI)

OGF a toujours été soucieux de la sécurité de ses collaborateurs et a mis en place un certain nombre de mesure afin de prévenir tout accident, notamment en lien avec l'exploitation d'un crématorium. C'est dans ce cadre qu'il a été décidé de mettre à disposition du personnel du crématorium un équipement PTI (Protection du Travailleur Isolé)/DATI (Dispositif d'Alarme pour Travailleur Isolé).

Ce dispositif est utilisé par un (ou plusieurs) agent(s) de crématorium « hors de vue et hors d'ouïe » d'autres agents. Il s'agit d'un appareil permettant d'alerter les secours en cas de problème. L'appel peut être déclenché de façon volontaire (accident) ou automatique, en cas de perte de verticalité du travailleur (malaise).

La prestation de télésurveillance associée à ce dispositif est confiée à la société FIDUCIAL, spécialisée dans la télésurveillance des personnes, et plus particulièrement dans la gestion d'alarmes transmises au travers de PTI/DATI situé en différents point du territoire français.



## 2.5. LE CONTRE RENDU TECHNIQUE

### 2.5.1. Les maintenances, interventions et travaux de l'année

Les travaux d'entretien de l'équipement de crémation sont assurés par la société ATI (constructeur des équipements de crémation). Le contrat de maintenance garantit 2 visites annuelles préventives toutes les 500 crémations, au cours desquelles sont effectués le contrôle général de l'installation, le réglage du matériel et le nettoyage des fours. Afin d'assurer la continuité du service public, le crématorium bénéficie également d'une assistance téléphonique permanente permettant de palier rapidement les principales difficultés rencontrées au cours de l'exploitation des fours de crémation.

Au cours de l'année, les installations du crématorium ont fait l'objet d'entretiens préventifs au curatifs cités ci-dessous :

En 2024, la maintenance a eu lieu du 26 au 29 février et le 02 au 05 septembre

Type d'intervention	Équipement	Description de l'intervention et/ou de la demande	Date de début de l'intervention
Maintenance préventive		maintenance préventive des équipements	26/02/2024
Pièce à réserver/ Préparation		Tests atmosphériques	27/02/2024
Pièce à réserver/ Préparation		Appoint Glycol	13/06/2024
Contrôles ESCR		Contrôle ESCR	20/06/2024
Pièce à réserver/ Préparation		=> Remplacement de l'extracteur complet -> Remplacement sonde O <sup>2</sup> -> Remplacement module sonde O <sup>2</sup>	01/07/2024
Pièce à réserver/ Préparation		** Suite préventif ** -> Gaine sortie filtration percé -> Distributeur bypass à remplacer	29/08/2024
Maintenance préventive		maintenance préventive des équipements	02/09/2024
Pièce à réserver/ Préparation		suite BT 03175#1 -> Remplacement des gaines entrée et sortie filtre -> Remplacement manchette extracteur -> Remplacement extracteur complet -> Recherche si fuite d'air sur la porte d'introduction -> Nettoyer toutes les membranes de décolmatage -> Faire appoint de Glycol -> Voir pourquoi la sonde de température filtre est présente mais non branché électriquement -> Remplacer un filtre régulateur sur la panoplie générale INTERVENTION PREVUE DEBUT 2025	19/09/2024
Pièce à réserver/ Préparation	FOUR CR2000XXL - Four	sonde O <sup>2</sup> a remplacer	31/12/2024

### 2.5.2. Les contrôles réglementaires

Conformément à l'article D2223-102 du code général des collectivités territoriales, le crématorium est soumis à une visite de conformité par l'organisme de contrôle accrédité Bureau Veritas. Cette visite de conformité porte sur le respect des prescriptions prévues aux articles D. 2223-100 (caractéristiques techniques relatives aux parties publiques et techniques d'un crématorium) et D. 2223-101 (respect des prescriptions applicables aux rejets gazeux).

Le contrôle de conformité et de sécurité de l'équipement de crémation est délivré pour une durée de deux ans par Bureau Veritas.

Le contrôle des rejets atmosphériques gazeux est réalisé par l'organisme de contrôle CERECO. Le certificat est valable deux ans également.

Au vu des deux contrôles précités ainsi que du rapport de vérification du crématorium, l'attestation de conformité du crématorium est délivrée par Bureau Veritas.

Le décret n° 2023-264 du 11 avril 2023 relatif aux prescriptions techniques des crématoriums a fait passer la durée de validité de l'attestation de conformité des équipements de crémations de 6 ans à 5 ans pour tous les contrôles effectués à partir du 1<sup>er</sup> juin 2023.



Ci-dessous les contrôles en cours de validité :

Rejets atmosphériques			
Dernier contrôle CONFORME réalisé le :	Périodicité (en années)	Échéance	Date prévisionnelle théorique du contrôle :
09/04/2024	2	08/04/2026	08/10/2025

Dispositifs des sécurités des fours (ESCR)			
Dernier contrôle CONFORME réalisé le :	Périodicité (en années)	Échéance	Date prévisionnelle théorique du contrôle :
20/06/2024	2	19/06/2026	En cours de planification

Conformité du bâtiment			
Dernier contrôle CONFORME réalisé le :	Périodicité (en années)	Échéance	Date prévisionnelle théorique du contrôle :
13/01/2021	5	15/12/2026	15/06/2025

## 3. LE RAPPORT ANNUEL, DEUXIEME PARTIE : ANALYSE FINANCIER

### 3.1. TARIFS PRATIQUES

#### 3.1.1. Les tarifs des prestations du service public

Ci-dessous les tarifs appliqués en 2024 :

Prestations	Tarifs au 1er janvier 2024		
	Prix H.T.	T.V.A. 20.00%	Prix T.T.C.
Crémations			
Crémation adultes	562.50 €	112.50 €	675.00 €
Les crémations pour les indigents décédés à Besançon sont gratuites	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Crémations jeunes enfants de 1 à 12 ans	279.17 €	55.83 €	335.00 €
Crémations très jeunes enfants de 0 à 1 an	100.83 €	20.17 €	121.00 €
Crémations indigents prestations gratuites	0.00 €	Gratuit	0.00 €
Crémations de restes mortels > 5 ans	279.17 €	55.83 €	335.00 €
Restes mortels à la suite d'exhumations ou de reprises de concession			
Crémations restes mortels < 5 ans	562.50 €	112.50 €	675.00 €
Restes mortels à la suite d'exhumations ou de reprises de concession			
Pièces anatomiques - petit conteneur (30kg et 100L)	279.17 €	55.83 €	335.00 €
Gratuité dans la limite de 18 prestations par an (petits et grands conteneurs)			
Pièces anatomiques - grand conteneur (60kg et 200L)	562.50 €	112.50 €	675.00 €
Gratuité dans la limite de 18 prestations par an (petits et grands conteneurs)			
Dépôt des cendres de pièces anatomiques et restes d'exhumation au cimetière	55.00 €	11.00 €	66.00 €
Dispersion des cendres au jardin du souvenir avec intervention du Maître de cérémonie			
Dispersion des cendres	68.33 €	13.67 €	82.00 €
Cérémonie simple suivi d'une crémation (salle de cérémonie + salle de convivialité)	0.00 €	Gratuit	0.00 €
Recueillement			
Cérémonie standard suivi d'une crémation (salle de cérémonie)	87.50 €	17.50 €	105.00 €
Sur demande de la famille			
Cérémonie personnalisée suivi d'une crémation (salle de cérémonie)	180.00 €	36.00 €	216.00 €
Sur demande de la famille			
Salle de cérémonie, en l'absence de crémation	119.17 €	23.83 €	143.00 €
Conservation urnes	27.50 €	5.50 €	33.00 €
conservation urnes au-delà 1 mois par mois supplémentaire			
Urne cinéraire	42.50 €	8.50 €	51.00 €
Enregistrement et Envoi CD Cérémonie	42.50 €	8.50 €	51.00 €
Enregistrement et Envoi CD Présentation à la flamme	19.17 €	3.83 €	23.00 €

Autres prestations :	Prix H.T.	T.V.A. 20.00%	Prix T.T.C.
Espace de convivialité, (durée 1h30) en l'absence de crémation	115.83 €	23.17 €	139.00 €
Collation sucrée ou salée, mini 20personnes, prix par personne	8.33 €	1.67 €	10.00 €
Service traiteur sur devis		sur devis	

#### 3.1.2. La révision des tarifs

Conformément aux dispositions du contrat de délégation, les tarifs ont été actualisés au 1er janvier 2024. Ceux-ci ont augmenté de + 7 % par rapport aux tarifs de l'année 2023.

## 3.2. PRESENTATION DU COMPTE DE RESULTAT

### 3.2.1. Les règles comptables

Le crématorium de Besançon n'est pas une entité économique en tant que telle et ne génère donc pas par conséquent de compte d'exploitation propre.

Les charges retenues sont les charges réelles. Seuls certains postes sont forfaitaires, notamment les frais d'administration générale, eau, frais postaux et télécom, ou font l'objet d'une clé de répartition, comme les charges de personnel.

Par convergence du plan comptable général français avec les normes comptables IFRS, un nouveau plan comptable doit être appliqué par les entreprises à partir des exercices ouverts le 1er janvier 2005. Les méthodes de comptabilisation, notamment des amortissements et des provisions sont les suivantes :

- L'amortissement des immobilisations corporelles est fait par composants, et chaque composant est amorti sur la durée qui lui est propre.
- La méthode de comptabilisation par composants exclut la constatation de provisions pour gros entretien ou grandes révisions (art.311-2 PCG).

Les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes de l'année civile 2024 sont demeurées inchangées par rapport à l'exercice précédent.

### 3.2.2. Compte de résultat

en euros hors taxes	2023	% du CA	2024	% du CA	% évol.
<b>Nombre crémations (dont exhumations)</b>	<b>1 123</b>		<b>1 154</b>		<b>2,8%</b>
<b>Nombre crémations ( gratuites)</b>	<b>18</b>		<b>8</b>		<b>-55,6%</b>
<b>Nombre de dispersions</b>	<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0,0%</b>
<b>Nombre de locations de la salle de cérémonie</b>	<b>971</b>		<b>968</b>		<b>-0,3%</b>
<b>Chiffre d'affaires</b>					
Crémation	579 318	98,4%	637 310	98,0%	10,0%
Dispersion	0	0,0%	0	0,0%	0,0%
Jardin du Souvenir	0	0,0%	0	0,0%	0,0%
Salle de Cérémonie	9 117	1,5%	12 513	1,9%	37,3%
Conservation d'urne	26	0,0%	220	0,0%	751,7%
Vente de reliquaires PAOH	0	0,0%	0	0,0%	0,0%
Autres CA	120	0,0%	43	0,0%	-64,6%
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>588 581</b>	<b>100,0%</b>	<b>650 086</b>	<b>100,0%</b>	<b>10,4%</b>
Autres produits gestion courante	0	0,0%	0	0,0%	
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>588 581</b>	<b>100,0%</b>	<b>650 086</b>	<b>100,0%</b>	<b>10,4%</b>

<i>en euros hors taxes</i>	2023	% du CA	2024	% du CA	% évol.
<b>Fournitures et consommables</b>	<b>73 358</b>	<b>12.5%</b>	<b>73 942</b>	<b>11.4%</b>	<b>0.8%</b>
Eau	365	0.1%	897	0.1%	146.2%
Gaz	47 432	8.1%	46 813	7.2%	-1.3%
Electricité	20 453	3.5%	21 430	3.3%	4.8%
Fournitures entretien	211	0.0%	0	0.0%	-100.0%
Fournitures administratives	3 235	0.5%	4 087	0.6%	26.3%
Achats Fournitures exploitation	1 663	0.3%	716	0.1%	-57.0%
<b>Services extérieurs</b>	<b>48 216</b>	<b>8.2%</b>	<b>59 970</b>	<b>9.2%</b>	<b>24.4%</b>
Autres locations	4 238	0.7%	4 357	0.7%	2.8%
Equipements opérateurs crématorium	776	0.1%	1 840	0.3%	137.0%
Entretien Rep. Vetements	0	0.0%	719	0.1%	
Entretien des équipement de cremation et filtration	41 666	7.1%	44 084	6.8%	5.8%
Contrôles techniques	-1 402	-0.2%	5 724	0.9%	508.4%
Assurances	2 937	0.5%	3 246	0.5%	10.5%
<b>Autres services extérieurs</b>	<b>109 098</b>	<b>18.5%</b>	<b>116 541</b>	<b>17.9%</b>	<b>6.8%</b>
Entretien des locaux et espaces verts	25 567	4.3%	24 341	3.7%	-4.8%
Honoraires (CAC,...)	2 004	0.3%	2 045	0.3%	2.0%
Frais actes hors contentieux	0	0.0%	0	0.0%	
frais de siège	48 852	8.3%	53 957	8.3%	10.4%
Publicité	2 695	0.5%	2 218	0.3%	-17.7%
Transport sur achat	0	0.0%	0	0.0%	
Déplacements, missions, réceptions	1 368	0.2%	1 872	0.3%	
Frais postaux et télécoms	34	0.0%	34	0.0%	
Redevances	28 578	4.9%	31 718	4.9%	11.0%
Autres charges	0		355	0.1%	
<b>Impôts et taxes</b>	<b>4 316</b>	<b>0.7%</b>	<b>4 224</b>	<b>0.6%</b>	<b>-2.1%</b>
Taxe foncière	0	0.0%	0	0.0%	
CFE	2 083	0.4%	2 089	0.3%	0.3%
CVAE	1 291	0.2%	1 095	0.2%	-15.2%
ORGANIC	942	0.2%	1 040	0.2%	10.4%
Autres Impôts & Taxes	0	0.0%	0	0.0%	
<b>Charges de personnel</b>	<b>100 814</b>	<b>17.1%</b>	<b>105 018</b>	<b>16.2%</b>	<b>4.2%</b>
Personnel (refactorations intragroupe)					
Rémunération du personnel	76 417	13.0%	79 570	12.2%	4.1%
Charges sociales	24 397	4.1%	25 448	3.9%	4.3%
Subvention d'exploitation reçue	0	0.0%	0	0.0%	
<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>0</b>	<b>0.0%</b>	<b>0</b>	<b>0.0%</b>	
Perte sur créances clients	0	0.0%	0	0.0%	
Perte sur écart de règlements	0	0.0%	0	0.0%	
<b>Intérêts et charges assimilées</b>	<b>6 495</b>	<b>1.1%</b>	<b>7 403</b>	<b>1.1%</b>	<b>14.0%</b>
Intérêt nivellement					
Intérêt participation					
Frais financiers	6 495	1.1%	7 403	1.1%	14.0%
<b>Charges et Produits Exceptionnels</b>	<b>0</b>	<b>0.0%</b>	<b>0</b>	<b>0.0%</b>	
Amortissements de caducité					
Charges Exceptionnelles	0	0.0%	0	0.0%	
Produits Exceptionnels	0	0.0%	0	0.0%	
<b>Dotations amort. et prov.</b>	<b>112 273</b>	<b>19.1%</b>	<b>121 453</b>	<b>18.7%</b>	<b>8.2%</b>
Amortissements	112 273	19.1%	121 453	18.7%	8.2%
Provisions		0.0%		0.0%	
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>454 569</b>	<b>77.2%</b>	<b>488 551</b>	<b>75.2%</b>	<b>7.5%</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>134 012</b>	<b>22.8%</b>	<b>161 535</b>	<b>24.8%</b>	<b>20.5%</b>
<b>Impôts sur les sociétés</b>	<b>34 615</b>	<b>5.9%</b>	<b>41 725</b>	<b>6.4%</b>	
<b>RESULTAT après IS</b>	<b>99 396</b>	<b>16.9%</b>	<b>119 811</b>	<b>18.4%</b>	<b>20.5%</b>

### 3.3. COMMENTAIRES DU COMPTE DE RESULTAT

#### 3.3.1. Activité et chiffre d'affaires

Pour l'année 2024, le chiffre d'affaires des crémations s'élève à **637 310 €** pour **1 162** crémations. En 2023, il s'élevait à 579 318 € pour 1 150 crémations, soit une augmentation de 10 %.

Dans une moindre mesure, les autres produits d'exploitation sont essentiellement représentés par la location de la salle de cérémonie et la conservation d'urnes et se portent sur 2024 à **12 776 €** contre 9 263 € sur N-1.

Le chiffre d'affaires total réalisé ressort donc à **650 086 €** sur 2024 contre 588 581 € en 2023, soit une augmentation de 10 % (soit une augmentation en valeur de 61 505 €, due à un effet volume de 18 323 € et un effet prix de 43 182 €).

Il se décompose ainsi :

Répartition du CA	2023	2024	Var. VA	Var. %
CA Crémation :				
- Crémation adultes	567 957 €	627 114 €	59 157 €	10%
- Crémation enfants	2 185 €	1 792 €	-393 €	-18%
- Crémations d'un reliquaire	1 311 €	1 958 €	648 €	49%
- Crémations de pièce anatomique d'origine humaine	7 865 €	6 446 €	-1 419 €	-18%
<b>Sous-total CA Crémation</b>	<b>579 318 €</b>	<b>637 310 €</b>	<b>57 992 €</b>	<b>10%</b>
CA Autres produits :				
- Dispersions de cendres	- €	- €	0 €	
- Location de la salle	9 117 €	12 513 €	3 397 €	37%
- Conservation d'urnes	26 €	220 €	194 €	752%
- Autres CA	120 €	43 €	-78 €	-65%
<b>Sous-total CA Autres produits</b>	<b>9 263 €</b>	<b>12 776 €</b>	<b>3 513 €</b>	<b>38%</b>
<b>CA Total</b>	<b>588 581 €</b>	<b>650 086 €</b>	<b>61 505 €</b>	<b>10%</b>

#### 3.3.2. Charges d'exploitation

##### 3.3.2.1. Fournitures et consommables

###### Eau

La consommation facturée correspond aux factures du crématorium et s'élève en 2024 à **897 €** soit **0,77€** coût par crémation.

Une fuite d'eau sur le compteur extérieur a augmenté la facture en 2024, elle a été réparée.

En euros HT	2023	2024
Coût d'eau	365	897
Coût unitaire par crémation	0,32	0,77

## Gaz

La consommation renseignée correspond aux factures de gaz du crématorium.

Le coût total du gaz pour l'année ressort à **46 813 €**, soit **40,29 €** coût par crémation contre 41,57 € en 2023.

L'ensemble de l'équipe a travaillé sur l'optimisation des réservations afin de les regrouper au maximum pour limiter le temps de préchauffage qui est le plus énergivore.

En euros HT	2023	2024
Coût du gaz	47 432	46 813
Coût unitaire par crémation	41,57	40,29

2024	janv.-24	févr.-24	mars.-24	avr.-24	mai.-24	juin.-24
Gaz KWh	45 139	45 865	37 429	40 044	41 376	38 230

2024	juil.-24	août.-24	sept.-24	oct.-24	nov.-24	déc.-24
Gaz KWh	36 314	40 358	37 698	40 304	48 102	41 609

Total	2023	2024
Gaz KWh	<b>447 820</b>	<b>492 468</b>

Var.VAL	Var.%
<b>44 648</b>	<b>10%</b>

## Électricité

La consommation renseignée correspond aux factures d'électricité et s'élève à **21 430 €** en 2024, soit un coût par crémation de **18,44 €**.

En euros HT	2023	2024
Coût de l'électricité	20 453	21 430
Coût unitaire par crémation	17,93	18,44

2024	janv.-24	févr.-24	mars.-24	avr.-24	mai.-24	juin.-24
Electricité KWh	8 718	9 407	6 461	6 011	5 674	5 257

2024	juil.-24	août.-24	sept.-24	oct.-24	nov.-24	déc.-24
Electricité KWh	5 660	6 681	6 373	6 523	7 032	8 279

Total	2023	2024
Electricité KWh	<b>72 796</b>	<b>82 076</b>

Var.VAL	Var.%
<b>9 280</b>	<b>13%</b>

## Fournitures entretien

Le poste est nul sur 2024 contre 211 € sur l'exercice précédent (correspondait à l'achat d'une visière).

### **Fournitures administratives**

Les fournitures administratives comprennent essentiellement l'achat de fournitures de bureau, l'entretien et les consommables de l'imprimante, du photocopieur, du fax mais aussi de la location d'un distributeur de boissons et de ses consommables.

En effet, nous avons installé en 2023 un distributeur de boissons chaudes dans la salle de convivialité et mis à disposition des familles gratuitement afin d'améliorer la qualité de service.

Le montant total s'élève à **4 087 €** contre 3 235 € en 2023.

La répartition est la suivante :

	2023	2024
Maintenance imprimante + copies (RICOH, STACI, JPG) + divers	1 025	1 957
Bonbonne à eau (CHATEAU D'EAU), distributeur de boissons (FOUNTAIN France)	2 210	2 130
<b>TOTAL</b>	<b>3 235</b>	<b>4 087</b>

### **Achats Fournitures exploitation**

Ce poste regroupe l'achat de petits outillages, des produits divers d'entretien des équipements d'exploitation et de plaques. Le montant du poste est de **716 €** contre 1 663 € en 2023.

	2023	2024
Achats de petits matériels (chargeur de batterie, chariot...)	1 070*	0
Traitement des déchets funéraires (PROSERVE DASRI)	0	0
Pastilles réfractaires (WILLIBALD VOLSING)	593	716
<b>TOTAL</b>	<b>1 663</b>	<b>716</b>

\*Nous avons dû procéder à plusieurs reprises au changement de la batterie et de la télécommande du charriot élévateur Frima.

#### **3.3.2.2. Fournitures et consommables**

### **Autres Locations**

Le montant du poste est de **4 357 €** contre 4 238 € en 2023.

Les coûts se décomposent ainsi :

	2023	2024
Diffuseur de parfum (SENSORYS MP24)	1 080*	1 080
Location automobiles et matériel (LOCAM, ATHLON)	3 158**	3 277
<b>TOTAL</b>	<b>4 238</b>	<b>4 357</b>

\*Les coûts SENSORYS de fin 2022 ont été reçus sur début 2023

\*\*Dont part de la voiture de service de la responsable du crématorium jusqu'ici mal imputée au secteur opérationnel.

### **Equipement opérateurs crématorium**

Ce poste correspond à l'achat de nouvelles tenues pour le personnel du crématorium.

En 2024, le poste s'élève à **1 840 €** contre 776 € en 2023.

### **Entretien réparation vêtements**

Ce poste correspond à l'entretien des vêtements pour le personnel du crématorium, un nouveau contrat avec le pressing a été signé pour le nettoyage des tenues.

Le montant est de **719 €** en 2024 contre 0 € en 2023.

### Entretien des équipements de crémation

Le montant représente les prestations de maintenance des équipements de crémation, il s'élève à **44 084 €** contre 41 666 € en 2023 et se compose comme suit :

	2023	2024
Maintenance de l'équipement de crémation (ATI)	34 182	35 316
Frais pour pièces de rechange (ATI)	1 293	3 129
Maintenance du système d'inspection rayon X (SMITH HEIMANN)	4 235	4 235
Radio protection	1 956	1 404
<b>TOTAL</b>	<b>41 666</b>	<b>44 084</b>

La maintenance de l'équipement de crémation est facturée selon un forfait à la crémation. Ce forfait correspond à la configuration avec filtration et sans manipulation de réactif.

### Contrôle technique

Ce poste s'élève à **5 724 €** contre -1 402 € en 2023 et correspond aux charges liées au contrôle sur les installations de gaz, les installations des appareils de levage, le contrôle des rejets atmosphériques et autres.

	2023	2024
Contrôle des rejets atmosphériques (CERECO)	-2 280	2 604
Vérification des installations de gaz (BUREAU VERITAS)	231	1 018
Contrôle des appareils de levage (BUREAU VERITAS)	187	76
Contrôle d'équipement et de sécurité des fours (BUREAU VERITAS)	0	1 368
Contrôle installation électrique	381	307
Contrôle thermographie	0	236
Maintenance défibrillateur	79	0
Vérification porte / portail	0	116
<b>TOTAL</b>	<b>-1 402</b>	<b>5 724</b>

En 2023, le montant de ce poste est négatif en raison de la provision d'une facture CERECO en 2022 qui était sans objet.

Le contrôle de rejet est biennuel tout comme le contrôle d'équipement et de sécurité des fours cela explique l'augmentation des dépenses en 2024.

### Assurances

Le coût des assurances a été déterminé sur la base du contrat en cours qui prévoit une prime pour l'ensemble des crématoriums. Notre assureur nous adresse un montant individualisé par crématorium, soit **3 246 €** en 2024 contre 2 937 € en 2023.

#### **3.3.2.3. Autres services extérieurs**

### Entretien des locaux et espaces verts

Le montant du poste « Entretien des locaux et espaces verts » s'élève à **24 341 €** contre 25 567 € en 2023. Ce poste comprend notamment :

	2023	2024
Entretien et nettoyage de locaux (2GM)*	15 627	8 703
Entretien des espaces verts (BOILLOT)	2 911	4 704
Télesurveillance (ABT TELESURVEILLANCE, BFC VIDEO SECURITE)	768	3 167
Maintenance incendie (EUROFEU)	2 435	1 109
Maintenance CVC (GENIE CLIMATIQUE DE L'EST)	828	502
Divers travaux (réglage de portes, révision compresseurs, travaux électricité/plomberie ...)	1 637	3 760
Traitement des déchets (EMT) et frais de décharges	1 361	2 396
<b>TOTAL</b>	<b>25 567</b>	<b>24 341</b>

\*Pour 2024 nous sommes en attente de plusieurs factures

## Honoraires CAC

Les honoraires du CAC en 2024 s'élève à **2 045 €** contre 2 004 € en 2023.

## Frais de siège

Ces frais qui s'élèvent à **53 957 €** en 2024 contre 48 852 € en 2023 couvrent l'assistance administrative assurée par les différents services du groupe OGF en matière de comptabilité, finance, ressources humaines, informatique, facturation clients, gestion des achats, juridique...

Pour 2024, ils ont été estimés et plafonnés forfaitairement, à 8,3 % des produits d'exploitation comme 8,3 % sur l'exercice 2023. Il s'agit du taux retenu pour l'établissement des comptes de l'ensemble des crématoriums gérés par OGF et déterminé comme suit :

### Frais de siège 2024

Année civile	Réel 2022 en milliers d'euros	Réel 2023 en milliers d'euros	Réel 2024 en milliers d'euros	Evol 2023/2024 en milliers d'euros	Evol 2023/2024 en %
CA Groupe	633 216 K€	630 443 K€	<b>629 832 K€</b>	<b>-611 K€</b>	-0,10%
Coûts siège retenus pour calcul (1)	53 263 K€	52 592 K€	<b>52 408 K€</b>	<b>-184 K€</b>	-0,35%
Pourcentage théorique	8,41%	8,34%	<b>8,32%</b>		0,02%
Pourcentage effectivement retenu pour rapports d'activité	<b>8,40%</b>	<b>8,30%</b>	<b>8,30%</b>		0,00%

(1) Idem années précédentes, il s'agit du coût des fonctions support (personnel) et des budgets centraux (loyers, énergies, équipements...), incluant le coût des fonctions support, réseau (production/administration), hors dépenses de marketing et communication, autres charges d'exploitation, honoraires exceptionnels (audit et conseil) et participation.

## Publicité

Ce poste s'élève à **2 218 €** contre 2 695 € en 2023 et comprend les dépenses liées au temps de mémoire.

## Déplacements, missions, réceptions

Ce poste s'élève à **1 872 €** en 2024 contre 1 368 € en 2023.

## Frais postaux et télécom

Ce poste comprend les abonnements et les consommations des lignes téléphoniques utilisées pour le téléphone, le fax et la ligne informatique ainsi que les achats de timbres dans le cadre d'envoi ponctuel. Le montant total s'élève à **34 €** en 2024, comme en 2023.

Depuis 2012, les frais postaux sont compris dans les frais d'administration générale. En effet, la direction comptable d'OGF a admis et décidé que ces frais d'affranchissement étaient compris dans les frais d'administration.

## Redevances

En 2024, le montant de la redevance est de **31 718 €**, contre 28 578 € en 2023.

Le concessionnaire doit verser, en contrepartie de l'occupation du domaine public, une redevance de 6% du chiffre d'affaires annuel après déduction des charges d'amortissement, (hors appareil de détection), avec un minimum garanti de 22 000 € non indexé.

Le calcul pour l'année 2024 a été le suivant :

Calcul redevance 2024	
CA 2024	650 086
Dotations aux amortissements 2024	121 453
Base de CA retraitée pour le calcul de la redevance	<b>528 633</b>
Seuil (CA relatif à la redevance minimale)	366 667
Base redevance supplémentaire de 6 %	161 967
Redevance minimale	22 000
Redevance variable supplémentaire 2024	9 718
Total redevance	<b>31 718</b>

## Autres charges

Ce poste s'élève à **355 €** contre 0 € en 2023 et comprend les frais d'annulation formation du 29/02/2024 au 01/03/2024 de Mme Virginie Fortin.

### **3.3.2.4. Impôts et taxes**

Les impôts et taxes s'élèvent au global à **4 224 €** en 2024 contre 4 316 € en 2023 et comprennent la Contribution Economique Territoriale (CET), la Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés (C3S).

#### CET :

La CET se décompose en Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et en Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

- La CFE s'élève à **2 089 €** sur 2024 contre 2 083 € en 2023.
- La CVAE a été calculée en retenant le taux de 0,28 % de la valeur ajoutée du crématorium de l'exercice (taux retenu au niveau du groupe OGF) auquel s'est ajouté une taxe additionnelle de 9,23%. Pour 2024, la CVAE se porte ainsi à **1 095 €** contre 1 291 € en 2023.

#### C3S :

La Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés (C3S), plus communément appelée Organic, se calcule pour 0,16% du chiffre d'affaires (0,13% pour la C3S et 0,03% pour la contribution additionnelle). Cette taxe s'élève à **1 040 €** en 2024 contre 942 € en 2023.

### 3.3.2.5. Charges de personnel

Les salaires et charges sociales s'élèvent en 2024 à **105 018 €** contre 100 814 € en 2023.

Les salaires et charges sociales sont ceux fournis par la Direction des Ressources Humaines du groupe en fonction de l'affectation des personnels qui repose sur un suivi individuel des temps passés par le personnel opérationnel.

Le montant correspond aux salaires et charges sociales du personnel d'exécution ayant travaillé au crématorium en 2024. Une quote-part du salaire du Directeur du secteur opérationnel estimée à 5% et également du responsable de crématorium à hauteur de 34 % de leur temps a été prise en compte pour leur activité d'encadrement de l'ensemble du personnel et de direction du crématorium.

EXPLOITATION	heures travaillées	heures payées	TOTAL BRUT	TOTAL CHARGES	TOTAL MS
2023	3 093	3 618	56 579	16 364	72 943
2024	3 394	3 737	59 225	17 288	76 512

Hors participation

ENCADREMENT	heures travaillées	TOTAL BRUT	TOTAL CHARGES	TOTAL MS
2023	599	18 562	7 778	26 340
2024	567	17 380	7 568	24 947

Hors participation

### 3.3.2.6. Autres charges de gestion courante

Ce poste correspond à la perte/gain sur créance client ou sur écart de règlement et se porte à **0 €** sur 2024 comme sur 2023.

### 3.3.2.7. Intérêts et charges assimilées

Les frais financiers sont **7 403 €** contre 6 495 € en 2023.

Les produits financiers sont prévus au contrat et au compte d'exploitation prévisionnel.

### 3.3.2.8. Dotations aux amortissements et provisions

#### Dotations aux amortissements

Les dotations correspondent d'une part aux amortissements de caducité relatifs aux premiers investissements qui sont calculés sur la durée du contrat et d'autre part aux amortissements techniques qui sont calculés sur les biens renouvelables ou acquis en cours de contrat.

L'amortissement des immobilisations est fait par composant, et chaque composant est amorti sur la durée qui lui est propre ou ramenée à la durée de la convention.

Le tableau des immobilisations et des amortissements est présenté en **Annexe 1**.

#### Provisions

Néant

### 3.3.2.9. Impôts sur les sociétés

Le taux d'imposition sur les sociétés, calculé par OGF est de 25,83% pour 2024 (Taux retenu à titre de simplification par le groupe OGF en fonction des variations fiscales).

Il ne s'applique qu'en cas de résultat positif.

### 3.4. COMPTE RENDU BILANTIEL SUR LES BIENS ET IMMOBILISATIONS

#### 3.4.1. Etat de variation de patrimoine

Le montant des acquisitions d'immobilisation s'élève à **26 600 €**.

Les acquisitions d'immobilisations sur l'exercice 2024 sont les suivantes :

Num Immo.	Description	Mise en service	Valeur actualisée	Nbre mois	Fin amor	Amortiss cumulés 2023	VNC 2023	Dotation année 2024	Amortiss cumulés 2024	VNC 2024
01AGC000002506	REPLACEMENT MATERIELS CREMA	01/02/2024	5 320,00	41	01/06/2027			1 308,54	1 308,54	4 011,46
01MA0000000130	REPL COMPRESSEUR + RENO FILTRE	01/04/2024	21 280,00	39	31/05/2027			4 910,76	4 910,76	16 369,24

Le tableau des amortissements et des dotations est disponible en Annexe 1.

## 4. PERSPECTIVES 2025

### Réservations en ligne

Le groupe OGF travaille à l'ouverture en ligne du planning de réservation des crémations aux opérateurs funéraires afin de permettre aux différents opérateurs de réserver en présence de la famille lors de l'organisation directement en ligne. C'est une innovation qui apporte une nouvelle marque de transparence et d'égalité de traitement du service public.

ANNEXE 1 : IMMOBILISATIONS

Num Immo.	Description	Mise en service	Valeur actualisée	Nbre mois	Fin amor	Amorliss cumulés 2022	VNC 2023	Dotation année 2024	Amorliss cumulés 2024	VNC 2024
01M00000012528	LATITUDE E5570 + ACCESSOIRES	19/09/2016	625,03	23	20/08/2018			0,00	625,03	0,00
01MC0000000250	LATITUDE E5570 + ACCESSOIRES	22/09/2016	625,03	23	23/08/2018			0,00	625,03	0,00
01000148ESANCON	CONSTRUCTION EXTENTION BESANCON	01/07/2018	40 379,10	109	01/06/2027	35 761,66	4 617,44	1 313,66	37 075,32	3 303,78
01000158ESANCON	CONSTRUCTION EXTENTION BESANCON	01/07/2018	901,14	109	01/06/2027	798,11	103,03	29,30	827,41	73,73
01000078ESANCON	HARDY CONSTRUCTION	01/07/2018	1 624,90	109	01/06/2027	1 439,03	185,87	52,85	1 491,88	133,02
01000068ESANCON	RPI GROS OEUVRES	01/07/2018	631,47	109	01/06/2027	559,28	72,19	20,50	579,78	51,69
01000058ESANCON	CONSTRUCTION BESANCON	01/07/2018	1 168,35	109	01/06/2027	1 034,72	133,63	38,02	1 072,74	95,61
01000038ESANCON	CONSTRUCTION ACTPE BESANCON	01/07/2018	631,02	109	01/06/2027	558,89	72,13	20,49	579,38	51,64
01000048ESANCON	CONSTRUCTION BESANCON	01/07/2018	75 816,21	109	01/06/2027	67 146,62	8 669,59	2 466,41	69 613,03	6 203,18
01000258ESANCON	RG FOUR CREMA BESANCON	01/07/2018	7 093,49	96	31/05/2026	6 396,32	697,17	380,24	6 776,56	316,93
01000298ESANCON	LIGNE DE FILTRATION BESANCON	01/07/2018	168 283,00	96	31/05/2026	151 741,86	16 541,14	9 021,14	160 763,00	7 520,00
01000288ESANCON	JOURS IMMOBILISES	01/07/2018	381,05	96	31/05/2026	343,63	37,42	20,41	344,04	17,01
01000278ESANCON	RG MENUISERIE BESANCON	01/07/2018	905,61	96	31/05/2026	816,59	89,02	48,54	865,13	40,48
01000268ESANCON	ECHELLE A CRINOLINE	01/07/2018	2 805,31	96	31/05/2026	2 529,48	275,83	150,39	2 679,87	125,44
01000178ESANCON	IA TOPSIGN ENSEIGNE	01/07/2018	1 380,45	96	31/05/2026	1 244,79	135,66	74,00	1 318,79	61,66
01000148ESANCON	CABLAGE INFORMATIQUE	01/07/2018	1 027,97	96	31/05/2026	926,94	101,03	55,11	982,05	45,92
01000138ESANCON	ACME SERRURRES	01/07/2018	44,20	96	31/05/2026	39,88	4,32	2,36	42,24	1,96
01000128ESANCON	GREEN BLOOM	01/07/2018	810,73	96	31/05/2026	731,11	79,62	43,45	774,56	36,17
01000118ESANCON	TRAV AUX BESANCON	01/07/2018	170 044,96	96	31/05/2026	153 330,57	16 714,39	9 115,58	162 446,15	7 598,81
01000108ESANCON	4 PAVES FLUOS	01/07/2018	517,54	96	31/05/2026	466,69	50,85	27,74	494,43	23,11
01000098ESANCON	ETANCHEITE BESANCON	01/07/2018	25 332,24	96	31/05/2026	22 842,12	2 490,12	1 358,01	24 200,13	1 132,11
01000088ESANCON	BISONTINE DE PEINTURE LOT 6	01/07/2018	2 647,98	96	31/05/2026	2 387,70	260,28	141,94	2 529,64	118,34
01000028ESANCON	AGENCEMENT TERRAIN BESANCON	01/07/2018	65 744,56	96	31/05/2026	59 282,29	6 462,27	3 524,36	62 806,65	2 937,91
01000018ESANCON	AGENCEMENTS BESANCON	01/07/2018	1 866,20	96	31/05/2026	1 682,84	183,36	100,02	1 782,86	83,34
01000248ESANCON	MOBILIER SALLE DE VISUALISATION	01/07/2018	27,33	109	01/06/2027	24,18	3,15	0,86	25,04	2,29
01000238ESANCON	MOBILIER SALLE DE CONVIVIALITE	01/07/2018	188,99	109	01/06/2027	167,37	21,62	6,12	173,49	15,50
01000228ESANCON	MOBILIER DE BUREAU	01/07/2018	60,97	109	01/06/2027	53,90	7,07	2,04	55,94	5,03
01000218ESANCON	29 BANCS	01/07/2018	11 660,00	109	01/06/2027	10 326,62	1 333,38	379,35	10 705,97	954,03
01000208ESANCON	CENDRIERS + BANCS+CORBEILLES	01/07/2018	69,00	109	01/06/2027	61,06	7,94	2,28	63,34	5,66
01000198ESANCON	IRELEM SONO	01/07/2018	3 196,78	49	01/07/2022	3 196,78	0,00	0,00	3 196,78	0,00
01000188ESANCON	FRAIS DE TRANSPORT MOBILIER	01/07/2018	104,72	109	01/06/2027	92,78	11,94	3,34	96,12	8,60
01MC0000000419	Acquisition 1 PC Optiplex 3050	26/07/2018	515,71	48	25/06/2022	515,71	0,00	0,00	515,71	0,00
01MC00000000423	Acquisition 1 Dell 24 Monitor P2417H - 40,5cm(23.8)	26/07/2018	108,65	18	25/12/2019	108,65	0,00	0,00	108,65	0,00
0124382N901C501	REBRIQUETAGE COURT FOUR TABO	28/06/2019	54 277,30	60	28/05/2024	50 879,95	3 397,35	3 397,35	54 277,30	0,00
01MC00000000573	MATERIEL AUDIOPHONY	26/06/2020	722,66	48	26/05/2024	675,97	46,69	46,69	722,66	0,00
01AGC0000001936	MISE EN CONFORMITE ELECTRIQUE	01/01/2021	1 753,43	78	02/06/2027	1 269,39	484,04	160,09	1 429,48	323,95
01MC00000000728	DEFIBRILLATEUR HEARTSINE + COFFRET	01/04/2021	972,62	48	01/03/2025	782,80	189,82	167,04	949,84	22,78
01AGC00000011975	CHANGEMENT DE VARIATEUR DE VITESSE	01/04/2021	3 550,00	75	31/05/2027	1 561,93	1 988,07	568,00	2 129,93	1 420,07
01AGC00000011976	CHANGEMENT DU VENTILATEUR EJECTEUR	01/04/2021	5 910,00	75	31/05/2027	2 600,40	3 309,60	945,60	3 546,00	2 364,00
01AGC00000022241	RENOV FAUX PLAFOND	01/04/2022	5 456,69	63	31/05/2027	1 818,81	3 637,88	1 039,36	2 598,17	2 598,52
01AGC00000022242	RENOV MENUIS INT	01/04/2022	560,00	63	31/05/2027	186,69	373,31	106,66	293,35	266,65
01AGC00000022243	RENOV PEINTURE	01/04/2022	12 933,67	63	31/05/2027	4 311,30	8 622,37	2 463,55	6 774,85	6 158,82
01AGC00000022244	RENOV PLOMBERIE	01/04/2022	350,00	63	31/05/2027	116,76	233,24	66,66	183,42	166,58
01AGC00000022245	RENOV ARCHI, ETUDE	01/04/2022	4 300,00	63	31/05/2027	1 433,25	2 866,75	819,04	2 252,29	2 047,71
01AGC00000022246	RENOV PLATRERIE	01/04/2022	2 770,70	63	31/05/2027	923,58	1 847,12	527,75	1 451,33	1 319,37
01AGC00000022247	RENOV MAÇONNERIE	01/04/2022	27 950,44	63	31/05/2027	9 316,86	18 633,58	5 323,89	14 640,75	13 309,69
01AGC00000022248	RENOV JOURS IMMOBILIER	01/04/2022	673,67	63	31/05/2027	224,49	449,18	128,31	352,80	320,87
01AGC00000022249	RENOV SERRURERIE	01/04/2022	4 020,00	63	31/05/2027	1 340,01	2 679,99	765,71	2 105,72	1 914,28
01AGC00000022250	RENOV CHAUFFAGE	01/04/2022	1 105,00	63	31/05/2027	368,34	736,66	210,47	578,81	526,19
01AGC00000022251	RENOV CONTROL TECH	01/04/2022	3 750,00	63	31/05/2027	1 249,92	2 500,08	714,28	1 964,20	1 785,80
01AGC00000022252	RENOV CLIM DAIKIN EXT RXM35R	01/04/2022	4 494,02	63	31/05/2027	1 497,93	2 996,09	856,00	2 353,93	2 140,09
01AGC00000022253	RENOV CLIM DAIKIN EXT RZASG140MV1	01/04/2022	8 004,53	63	31/05/2027	2 668,26	5 336,27	1 524,67	4 192,93	3 811,60
01AGC00000022254	RENOV CLIM DAIKIN EXT RZASG125MV1	01/04/2022	4 648,46	63	31/05/2027	1 549,56	3 098,90	885,42	2 434,98	2 213,48
01AGC00000022255	RENOV CLIM DAIKIN EXT2MXM50N8	01/04/2022	4 840,60	63	31/05/2027	1 613,43	3 227,17	922,01	2 535,44	2 305,14
01AGC00000022256	RENOV CLIM DAIKIN EXT RXM60R	01/04/2022	7 242,06	63	31/05/2027	2 413,95	4 828,11	1 379,44	3 793,39	3 448,67
01AGC00000022257	RENOV ETANCHEITE	01/04/2022	1 465,75	63	31/05/2027	488,67	977,08	279,19	767,86	697,89
01AGC00000022258	RENOV CANALISATION LOCAL FOUR	01/04/2022	4 059,00	63	31/05/2027	1 353,03	2 705,97	773,14	2 126,17	1 932,83
01AGC00000022259	RENOV CHAMBRE FROIDE	01/04/2022	5 339,50	63	31/05/2027	1 779,75	3 559,75	1 017,04	2 796,79	2 542,71
01AGC00000022260	RENOV REMPLACEMENT FOUR CREMATION	01/04/2022	8 950,00	63	31/05/2027	2 983,26	5 966,74	1 704,76	4 688,02	4 261,98
01AGC00000022261	RENOV FOUR CR2000XXL DECENDRAGE ARR	01/04/2022	227 656,00	63	31/05/2027	75 885,39	151 770,61	43 363,04	119 248,43	108 407,57
01MC00000000817	RENOV MOB 1 PORTE URNE LINEA	01/04/2022	313,90	63	31/05/2027	104,58	209,32	59,79	164,37	149,53
01MC00000000818	RENOV MOB 1 SALLE DE CEREMONIE	01/04/2022	1 095,17	63	31/05/2027	364,98	730,19	208,60	573,58	521,59
01MC00000000821	RENOV HIFI	01/04/2022	4 859,84	63	31/05/2027	1 619,94	3 239,90	925,68	2 545,62	2 314,22
01MC00000000820	RENOV VIDEO	01/04/2022	4 568,22	63	31/05/2027	1 522,71	3 045,51	870,13	2 392,84	2 175,38
01AGC00000022278	RENOV CATAFALQUE	01/04/2022	1 728,33	63	31/05/2027	576,03	1 152,30	329,20	905,23	823,10
01AGC00000022279	RENOV CHARIOT	01/04/2022	5 943,00	63	31/05/2027	1 980,93	3 962,07	1 132,00	3 112,93	2 830,07
01AGC00000022280	RENOV DECORATION	01/04/2022	6 368,13	63	31/05/2027	2 122,68	4 245,45	1 212,97	3 335,65	3 032,48
01AGC00000022281	RENOV DEMOLITION INTERIEUR	01/04/2022	6 313,92	63	31/05/2027	2 104,62	4 209,30	1 202,65	3 307,27	3 006,65
01AGC00000022282	RENOV ELECTRICITE	01/04/2022	5 116,47	63	31/05/2027	1 705,41	3 411,06	974,56	2 679,97	2 436,50
01AGC00000022283	RENOV FAUX PLAFOND	01/04/2022	2 028,69	63	31/05/2027	676,20	1 352,49	386,41	1 062,61	966,08
01AGC00000022284	RENOV JOURS IMMO	01/04/2022	1 455,00	63	31/05/2027	485,07	969,93	277,14	762,21	692,79
01AGC00000022285	RENOV MENUI EXT	01/04/2022	9 487,89	63	31/05/2027	3 162,60	6 325,29	1 807,21	4 969,81	4 518,08
01AGC00000022286	RENOV MENUIS INT	01/04/2022	12 701,92	63	31/05/2027	4 234,02	8 467,90	2 419,41	6 653,43	6 048,49
01AGC00000022287	RENOV NETTOYAGE CHANTIER	01/04/2022	495,00	63	31/05/2027	165,06	329,94	94,28	259,34	235,66
01AGC00000022288	RENOV PEINTURE	01/04/2022	2 478,03	63	31/05/2027	825,93	1 652,10	472,00	1 297,93	1 180,10
01AGC00000022289	RENOV PLATRERIE	01/04/2022	2 910,00	63	31/05/2027	969,99	1 940,01	554,28	1 524,27	1 385,73
01AGC00000022290	RENOV PLOMBERIE	01/04/2022	5 480,00	63	31/05/2027	1 826,58	3 653,42	1 043,80	2 870,38	2 609,62
01AGC00000022291	RENOV RAVALEMENT	01/04/2022	200,00	63	31/05/2027	66,57	133,43	38,09	104,66	95,34
01AGC0000002342	TRX DECENDRAGE ARRIERE FOUR CR2000XXL	01/04/2022	11 824,00	63	31/05/2027	3 941,28	7 882,72	2 252,19	6 193,47	5 630,53
01AGC0000002401	MISE EN CONFORMITE ELECTRIQUE P12-23	01/01/2023	1 154,99	54	02/06/2027	255,79	899,20	256,66	512,45	642,54
01AGC0000002402	MISE EN CONFORMITE ELECTRIQUE P12-23	01/01/2023	731,24	54	02/06/2027	161,92	569,32	162,49	324,41	406,83
01AGC0000002506	REPLACEMENT MATERIELS CREMA	01/02/2024	5 320,00	41	01/06/2027			1 308,54	1 308,54	4 011,46
01MA00000000130	REMPLE COMPRESSEUR + RENO FILTRE	01/04/2024	21 280,00	39	31/05/2027			4 910,76	4 910,76	16 369,24
TOTAL AMORTISSEMENTS TECHNIQUES										

ANNEXE 2 : LA CERTIFICATION DE SERVICES QUALICERT®

**SGS**

**CERTIFICAT N°9337**  
**Multi-sites**  
VERSION 1

**OGF SA**

31, rue de Cambrai

75019 PARIS

a obtenu la Certification de Services QUALICERT  
conformément au référentiel  
**« Accueil et accompagnement des familles dans les  
crématoriums - RE/CRE/01 »**

pour ses sites bénéficiaires dont la liste est disponible sur demande auprès de OGF  
SA ou de l'organisme certificateur SGS ICS

Délivré le 04/03/2023  
Valable jusqu'au 03/03/2026

Edité le 31/03/2023

La Directrice Certification



Page 1



**SGS** 

QUALICERT est la Marque de Certification de Services de SGS ICS SAS  
29 avenue Aristide Briand  
F- 94111 ARCUEIL Cedex  
Téléphone + 33 (0) 1 41 24 86 54 - Fax + 33 (0) 1 41 24 89 96  
[www.fr.sgs.com/certification](http://www.fr.sgs.com/certification)  
SAS au capital de 200 000 € - RCS Créteil 403 293 103 - APE 7120B

NB : Ce certificat reste la propriété de SGS ICS. Il doit lui  
être restitué en cas de suspension ou de retrait

  
cofrac  
CERTIFICATION DE PRODUITS  
ET SERVICES  
Accréditation  
N°S-0018  
Portée d'accréditation  
disponible sur  
[www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

